



**ACTUALITÉ**

Gisèle Halimi

**MONDES UNIVERSITAIRES**

Restructuration  
du paysage universitaire

**ENTRETIEN**

Serge Haroche

**INTERNATIONAL**

Universités britanniques  
dans la crise

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 583 MARS 2010

# e s n e s u p

**DOSSIER**

## Urgence climatique et propositions syndicales



**Banque coopérative, la CASDEN Banque Populaire place la solidarité et la réciprocité au coeur de sa démarche et la conception de son métier.**

Elle présente une alternative au modèle bancaire classique en proposant aux personnels de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Culture une offre d'épargne leur permettant de trouver des solutions de financement sur mesure.

Fidèle à ses principes, la CASDEN a tout naturellement choisi le Groupe Banque Populaire, il y a 35 ans, comme partenaire. Elle peut ainsi offrir à ses Sociétaires tous les services bancaires de gestion au quotidien dans les agences Banque Populaire.

Aujourd'hui plus d'un million de Sociétaires partagent les valeurs fondatrices de la CASDEN : solidarité, confiance, engagement.

A travers l'original "**Programme 1, 2, 3 CASDEN**" le Sociétaire, en épargnant, accumule des "Points" et obtient des crédits à des taux exceptionnels.

Son offre comme son fonctionnement sont construits autour d'une éthique et des principes mutualistes qui privilégient des valeurs de solidarité.

**Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition**

■ coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)



**CASDEN**  
BANQUE POPULAIRE

**Notre banque, celle de l'Education, de la Recherche et de la Culture**

# Récuser l'irréversible...

→ par Stéphane Tassel, Michelle Lauton

*Au lendemain du premier tour des élections régionales - moment où s'écrivent ces lignes - le résultat de ce scrutin est sans appel et constitue une claque pour le gouvernement. Comment devant ce camouflet électoral, ne pas prendre la mesure du mécontentement de nos concitoyens tant dans les urnes que dans l'abstention ?*

*Qu'il s'agisse de la formation des enseignants, de la recomposition du paysage universitaire reniant les fondements démocratiques et collégiaux des universités, des pressions concurrentielles exercées sur les personnels et de l'explosion de la précarité..., le refus du gouvernement d'entendre et d'apporter les vraies réponses à la communauté universitaire ne peut perdurer.*

*L'entêtement du gouvernement à imposer ses orientations pour la société est à la hauteur de la conversion idéologique qu'il vise. Les manœuvres de certains pour rendre irréversible l'effet des réformes*



Stéphane Tassel  
secrétaire général



Michelle Lauton  
secrétaire générale adjointe

*et étouffer toutes alternatives doivent être déjouées sur tous les terrains.*

*Avec, en toile de fond, la réduction du nombre de fonctionnaires, la frénésie avec laquelle les ministères publient les textes d'application d'une réforme de la formation des enseignants unanimement rejetée ; le projet régressif des lycées dans lesquels ils enseigneraient ; les risques de recul des protections statutaires des PRAG et PRCE aux effets pouvant déborder le seul enseignement supérieur, illustrent le manque d'ambition gouvernementale pour le service public d'éducation, pour la société dans son ensemble.*

*Pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, pour nos statuts nationaux, pour tous les collègues... pour renforcer le syndicat, votez et faites voter SNESUP-FSU et FSU aux scrutins des CTPU (du 19 mars au 13 avril date d'arrivée au MESR) et CTPMESR (le 6 mai).*

## ACTUALITÉ 4

- **Vers la fin** de la collégialité et de la mission publique ?
- Après les rapports du « COR » : **rude bataille 2010** sur les retraites
- Faudra-t-il attendre encore 100 ans **avant que ces droits ne soient effectifs ?**
- Entretien avec **Gisèle Halimi**

## MÉTIER 7

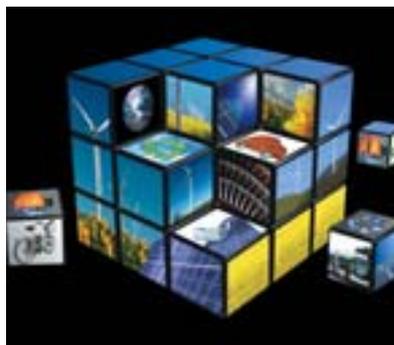
- **Réforme des enseignants de statut second degré** : le baiser du vampire

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## DOSSIER 9

### Urgence climatique et propositions syndicales

Nul ne le conteste, il y a de plus en plus de gaz à effet de serre dans l'atmosphère même si débat il y a sur la nature et le poids respectifs de ses causes et notamment sur le rôle plus ou moins décisif de l'activité humaine. Quasiment personne ne le conteste, en termes de solutions à la hauteur de cette urgence climatique, le sommet de Copenhague est un échec. Si l'humanité n'est pas capable d'inverser la tendance d'émission de gaz à effet de serre, en augmentation constante, dans les vingt prochaines années, l'état de la Terre sera de plus en plus dégradé pour nous et nos descendants. [...]



© Photobank / Fotolia.com

## MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Restructuration : **promouvoir une recherche scientifiquement libre**
- **Généralisation de la contractualisation** dans l'enseignement supérieur
- **Refusons les chaires !**
- **Les dysfonctionnements du CNRS**

## INTERNATIONAL 20

- **Universités britanniques dans la crise**

## ENTRETIEN 21

- **Serge Haroche**, médaille d'or du CNRS

## CULTURE 22

- Entretien avec **Chimulus**

## ÉPHÉMÉRIDE

**DU 19 MARS AU 13 AVRIL**  
Second tour des **élections CTPU**

### 25 MARS

**Sommet alternatif de printemps** - pour une autre Europe des savoirs.

### 27 MARS

Réunion plénière de la **Marche Mondiale des Femmes** à la FSU.

### 27-28 MARS

**Congrès de la FIDL** à Lyon.

### 31 MARS

**Rencontre** de la FSU avec V. Pécresse.

### 31 MARS - 1<sup>ER</sup> AVRIL

Stage du **Réseau de Défense des Personnels**.

### 31 MARS, 1<sup>ER</sup> AVRIL, 2 AVRIL

**Colloque CPU** à Nancy sur « Doctorat, doctorants & docteurs ».

### 3-4-5 AVRIL

**Congrès de l'UNL** à la Sorbonne.

## RECTIFICATIF

Dans le numéro précédent, le nom de l'auteur de l'article intitulé « Étudiants chinois... des tarifs exorbitants » a été malencontreusement omis. Il s'agissait de François Fourny, vacataire à temps plein (660 heures/an) externalisé et licencié sans indemnités. Nous présentons nos plus vives excuses à l'intéressé et à nos lecteurs.

Dans ce numéro, sont insérées une fiche Promotion et une fiche CRCT.

## BRAS DE FER CONTRE UN PROJET DE LOI AU QUÉBEC

# Vers la fin de la collégialité et de la mission publique ?

→ par Max Roy, président de la Fédération québécoise<sup>(1)</sup> des Professeures et Professeurs d'Université

Les mesures auxquelles font face nos collègues du Québec ont beaucoup d'analogies avec celles que nous combattons en France. Elles donnent lieu à des mobilisations comparables qui invitent à des coopérations syndicales durables.

*Nos organisations entretiennent depuis longtemps des relations suivies. Peux-tu nous décrire brièvement la FQPPU ?*

La FQPPU fêtera ses 20 ans l'an prochain ; il faut dire que le réseau de l'Université du Québec date des années 60, au temps de « la révolution tranquille » qui allait transformer la communauté francophone jusque-là très majoritairement paysanne et ouvrière et la faire accéder aux fonctions d'encadrement et de direction, au monde des affaires. Nos 5 000 membres représentent plus de la moitié des professeurs de statut permanent et sont répartis dans l'ensemble des universités du Québec. Nous avons un agrément avec l'ACPPU<sup>(2)</sup> qui rassemble les collègues des autres provinces.

*Depuis juin dernier, vous êtes engagés dans une partie de « bras de fer » avec le gouvernement de la province : quel en est le motif ?*

Au cours des dernières années, des articles et des débats inspirés par les milieux patronaux et néoconservateurs ont développé longuement les mots et les concepts de nouvelle gouvernance, d'efficacité, de productivité pour les appliquer y compris dans la sphère des services comme la santé et l'éducation ; le pouvoir a lancé un programme de « ré-ingénierie » semblable à votre RGPP. C'est le projet de loi n° 38 sur la gouvernance universitaire qui a mis le feu aux poudres dans les universités, des plus petites et récentes aux plus prestigieuses comme McGill ou Laval. Ce projet renforce notamment les pouvoirs du Recteur (Président en France) et diminue l'influence de la communauté académique et de l'ensemble des personnels et des étudiants par différents mécanismes : un CA restreint (diminution du nombre total de sièges), le ratio exorbitant des membres extérieurs (au moins de 60 %) et la création de trois « grands comités » stratégiques chargés de



Max Roy

préparer les CA (un sur la gouvernance, un sur les ressources humaines et un autre sur les évaluations/vérifications) dont la présidence est obligatoirement confiée à un extérieur. La question est bien : qui devrait diriger effectivement les universités ?

*Quelles actions avez-vous engagées ?*

Des assemblées syndicales se sont déroulées partout, « ouvertes », en partenariat avec les associations professionnelles notamment. Nous avons tenu des conférences de presse et diffusé des communiqués, nous avons lancé une pétition (voir [www.fqppu.org](http://www.fqppu.org)).

*Quelle est votre revendication ?*

La FQPPU exige le retrait du projet de loi qui est inamendable et inacceptable dans son principe et réclame la tenue d'états généraux avant toute législation sur la gouvernance. L'autonomie réelle et la collégialité sont motivées par la nature des missions de recherche et d'enseignement ; lesquelles doivent rester au service de la collectivité et non passer à celui de groupes d'intérêt particuliers. Ces États généraux permettraient un examen approfondi de la situation afin d'élaborer un plan de développement à long terme. ●

*Propos recueillis par Jean-Paul Lainé*

(1) FQPPU : invité au congrès de Lille de la FSU.  
(2) Association canadienne des Professeures et Professeurs des Universités.

le snesup

## MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de publication :**  
Guy Odent

**Rédacteurs en chef :**  
François Bouillon, Gérard Lauton,  
Anne Mesliand

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Alain Policar

**Coordination des rédactions :**  
Anne Mesliand

**Secrétariat de rédaction :**  
Latifa Rochdi

**CPPAP :** 0 III 507698 D 73

**ISSN :** 245 9663

**Conception et réalisation :**  
C.A.G., Paris

**Impression :**  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Illustration de couverture : © SADEQ/Fotolia.com

# Rude bataille 2010 sur les retraites

Selon la loi Fillon de 2003, une loi de 2008 fixait les calculs de pension jusqu'en 2012 avant d'autres mesures d'ici 2016. En 2010, les rapports du COR viseraient les « avantages familiaux » et « conjugaux ». N. Sarkozy a annoncé une nouvelle réforme pour 2010 et une étude sur la transposition (disparition) des régimes actuels (privé, public...) en régime unique (points ou comptes notionnels). Sans référence à un pourcentage du dernier salaire (points ou capital-retraite virtuel selon les aléas de la carrière du salarié), cette option serait une démolition ! Début février, N. Sarkozy a reçu les centrales syndicales et annoncé un calendrier... Extraits de la *Lettre aux retraités* N° 85 par Marcel Brissaud <http://snesup.fr>, *Presse et documentation*. ●



Toute la détermination de la jeunesse grecque...

## RÉSISTANCE CONTRE LES SPÉCULATEURS : LA JEUNESSE GRECQUE EN PREMIÈRE LIGNE

« Des mouvements spéculatifs ont placé les finances publiques de plusieurs états européens en situation de crise comme en Grèce ou en Islande. D'autres sont menacés à court terme. Face aux injonctions des dirigeants de l'UE, les peuples refusent de payer la facture comme en témoignent les grèves et manifestations en Grèce et le résultat du référendum en Islande. La FSU soutient ces mobilisations et réaffirme que la solidarité européenne et une action déterminée contre la spéculation sont indispensables ». Pour sa part, le SNESUP apporte son soutien aux étudiants et personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche grecs en lutte contre l'injuste cure d'austérité qui leur est infligée au motif de l'intégrité de la zone euro.

## 100 ANS DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LES DROITS DES FEMMES

# Faudra-t-il attendre encore 100 ans avant que ces droits ne soient effectifs ?

→ par le Planning familial

Le gouvernement organise une régression insidieuse du droit à la contraception et à l'acte IVG par le biais de la loi « HPST<sup>(1)</sup> ».

Le dernier rapport de l'IGAS sur l'évaluation de la loi de 2001 reconnaît l'avortement comme une composante structurelle de la vie sexuelle et procréative des femmes, comme un moyen de maîtriser sa fécondité. Et pourtant l'accès à l'IVG est aujourd'hui menacé : non-application de la loi avec des délais d'attente supérieurs à cinq jours et pouvant atteindre trois semaines, refus de prise en charge des IVG entre dix et douze semaines de grossesse, difficultés d'accès pour les mineures...

Des fermetures de structures de proximité pour cause de rentabilité amenant à un détricotage de notre système de santé par la loi HPST, un acte IVG jugé non rentable<sup>(2)</sup> et peu valorisé, une formation médicale à la contraception et à l'avortement quasi inexistante : tout concourt à remettre en cause l'acquis que représentait les Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG) qui assuraient une prise en charge globale. L'avortement devient la variable d'ajustement économique au détriment des droits des femmes à disposer de leur corps, une fois encore. Or un droit nié est une violence !

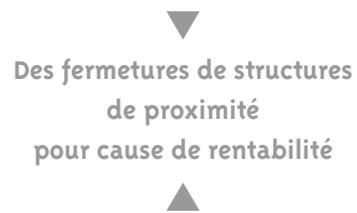


En cette année 2010 proclamée « grande cause nationale de lutte contre les violences faites aux femmes », cette violence « institutionnelle » n'est pas plus acceptable que celles perpétrées sur les individus. Mais cette violence de et dans l'institution, nous y sommes confrontés aussi dans les lieux éducatifs.

Ces violences ne sont-elles pas encore trop souvent admises, tolérées voire soumissionnées à une omerta, dans le monde de l'éducation et de l'Université en particulier. Le Planning familial a donc décidé de s'associer à l'initiative de « Femmes Solidaires » pour la diffusion d'un questionnaire<sup>(3)</sup> fait par et pour les étudiant(e)s concernant les violences subies ou dont

ils et elles sont témoins, que celles-ci soient physiques ou sexuelles, harcèlement moral ou sexuel, racisme, sexisme, homophobie/lesbophobie...

L'objectif partagé est de faire un état des lieux de ces violences subies par les étudiant(e)s, enseignant(e)s et person-



nels de l'Enseignement supérieur (Universités, IUT, grandes Écoles...). Les résultats de cette étude seront publiés en avril 2010 et serviront de base à l'élaboration de revendications communes en direction des pouvoirs publics. ●

(1) HPST : Hôpital, Patients, Santé et Territoires.  
(2) La ministre de la Santé a annoncé le 8 mars vouloir le revaloriser au coût réel.  
(3) Questionnaire en ligne : <http://www.sphinxonline.net/femsol/questionnaire/violences/questionnaire/violences>

# Entretien avec Gisèle Halimi

→ propos recueillis par Latifa Rochdi  
et Carmen Alava

Pour Gisèle Halimi, le combat décisif reste celui en faveur de l'indépendance économique des femmes.

*Dans votre livre vous évoquez les déboires d'Édith Cresson, première femme Premier ministre en France. Quels changements aujourd'hui en politique pour les femmes ?*

Si vous avez 18,5 % de femmes à l'Assemblée et 21 % au Sénat alors qu'il devrait avoir 50 % dans les deux cas, c'est bien qu'il y a une trahison du principe de la parité. Celui-ci est différent du principe de l'égalité, car il modifie la définition de l'universalisme. La responsabilité des partis politiques est énorme, car ils font le choix de leurs candidats. Ils auraient d'ailleurs pu – en dehors de toute obligation légale – présenter autant de femmes que d'hommes. Ils ont donc failli, dans leurs tâches de participation à la démocratie. La responsabilité est assez lourde, mais je ne traiterai pas tous les partis de la même manière car la gauche a fait de gros efforts : les Verts ont toujours été paritaires, les partis d'extrême gauche et le parti communiste aussi, le parti socialiste un peu moins. C'est la droite qui incontestablement ne participe pas à faire progresser les femmes, sauf des femmes

▼  
Je dénonce dans mon livre  
les régressions, mais j'évoque  
aussi les résistances qui doivent  
se construire à partir du refus  
des femmes symboles  
▲



© DPF

alibis. On présente des femmes qui certes le sont physiologiquement, mais cela ne permet pas de faire avancer la cause des femmes : c'est une très mauvaise approche du féminisme. Ça n'a pas de sens de nous dire « il faut voter pour une femme » de préférence à un homme, encore faut-il que toutes les conditions soient remplies. Quand on nous somme de voter Ségolène Royal, ou Hillary Clinton aux USA, c'est là encore un très mauvais tour joué à l'engagement féministe. La vraie question pour Ségolène était : « Est-elle en capacité d'être présidente ? ». J'ai répondu non. Pour Hillary Clinton, son passé d'avocate affairiste absolument féroce (qui n'a pas tenu compte des ouvrières de Wallmark et d'autres sociétés dont elle était l'avocate), sa versatilité (elle était pro-palestinienne puis a défilé pour soutenir le mur de Jérusalem, l'occupation et les colonies) ne plaident pas en sa faveur. Elles sont femmes peut-être mais ce n'est pas ce qu'il nous faut. On fabrique des femmes alibis. Aujourd'hui le tableau est sombre, on n'a pas de ministère des droits des femmes, même pas de secrétariat, à peine un sous-secrétariat qui place en 5<sup>e</sup> position Nadine Morano et personne n'oserait affirmer qu'elle est tourmentée par l'avancée des femmes.

*On constate toujours un recul de la place de la femme et une certaine pression sur les questions de maternité, allaitement, éducation...*

Cela fait longtemps que je l'ai dit mais je fais référence aux femmes qui l'ont dit avant moi, particulièrement Simone de Beauvoir. Mais la note optimiste, malgré tous ces handicaps, malgré ce conditionnement, cette volonté politique de faire rentrer les femmes à la maison, c'est que les Françaises s'en tirent pas mal. Le pour-

centage de la main-d'œuvre féminine ne cesse d'augmenter. Je dénonce dans mon livre les régressions, mais j'évoque aussi les résistances qui doivent se construire à partir du refus des femmes symboles. Dans mon livre, je prends l'exemple de Condoleezza Rice qui est une double escroquerie : on dit c'est une femme et elle est noire, mais en quoi apporte-t-elle quelque chose à sa communauté ? Est-elle contre la peine de mort qui atteint à 80 % les Noirs ? Se soucie-t-elle des assurances sécurité sociale et vieillesse alors que les plus grands pauvres sont des gens de sa communauté ? Qu'a-t-elle apporté aux femmes en étant contre l'avortement, contre la parité ? Noire et femme certes, mais elle ne fait pas avancer la cause des femmes.

Même constat pour Nadine Morano qui a beaucoup trop de préoccupations sarkozystes pour pouvoir penser à l'avancée des femmes. Je ferai une petite exception pour Roselyne Bachelot qui était à l'origine une grande féministe intransigeante mais j'ai l'impression que beaucoup de ses mesures du point de vue de la santé frappent en priorité les femmes et sont en contradiction avec ses engagements féministes.

Ce que je répéterai jusqu'à mon dernier souffle, c'est que le socle du combat féministe, le moyen d'éradiquer toutes les malédictions permettant la domination sur les femmes, c'est l'indépendance financière et c'est à partir de cette absence d'indépendance économique qu'il faut envisager tous les problèmes liés aux femmes, en particulier celle des femmes battues. Le seul horizon pour être indépendante affectivement, intellectuellement, socialement, et je prétends même sexuellement, c'est l'indépendance économique des femmes. ●

# Réforme des enseignants de statut second degré : le baiser du vampire

→ par Noël Bernard, responsable du secteur Situation des Personnels

Les perspectives de réforme statutaire paraissent devoir s'inscrire dans le cadre d'une restructuration des établissements où l'on voit se dessiner des collèges universitaires. La plus grande vigilance s'impose.

Lors du lancement du plan carrière en octobre 2008, les enseignants du second degré avaient été laissés de côté, la ministre se bornant à s'écrier : « J'associe à ces évolutions les enseignants du second degré, dont je salue l'engagement dans l'enseignement supérieur, en précisant qu'une grande partie des mesures destinées aux enseignants-chercheurs les concerne tout autant ». Pour peu rassurante qu'ait été cette marque d'affection – vu ce qu'a apporté aux enseignants-chercheurs la sollicitude de leur ministre – c'était resté une parole creuse jusqu'ici, mais un texte est annoncé pour cet été.

Il est temps, comme on nous l'a dit, de « s'occuper du cas des enseignants de statut second degré », 1/5 du corps enseignant titulaire du supérieur et donc, puisqu'ils ont un service double, 4/10 du potentiel enseignant titulaire. La situation de ces collègues est très défavorable. Depuis 1993, leur statut tient en un décret d'une page dû à Jack Lang : il a augmenté leur service et l'a rendu annuel (384 h/TD), avec le maintien d'un maximum hebdomadaire de 15 h (PRAG) ou 18 h (PRCE) très supérieur au chiffre de 12 h en vigueur auparavant.

À cette charge de travail excessive s'ajoute une reconnaissance inexistante de leur investissement dans le supérieur. En ce qui concerne la carrière, les chiffres fournis



© DR

par le ministère font état, pour les PRAG, de conditions d'avancement et promotions équivalentes à celles observées dans le secondaire et donc très en retrait par rapport à celles des enseignants de post-bac en lycée. Quant aux PRCE, les chiffres, non fournis à ce jour, risquent fort d'être grevés par une gestion académique défavorable. En termes de rémunération, les PRAG-PRCE ne touchent qu'une prime d'enseignement supérieur d'un montant égal à celui de l'ISO. Quant à l'activité de recherche réelle de nombreux enseignants de second degré, peu soutenue par l'octroi parcimonieux d'une décharge, elle n'est récompensée ni dans les promotions, ni par des recrutements

comme MCF dont très peu bénéficient.

Le ministère a invité le 5 mars toutes les organisations syndicales, et les représentants des cabinets des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'éducation nationale ont annoncé des changements pouvant toucher l'ensemble des textes, mais sont restés muets sur leur teneur. On peut s'interroger sur les « améliorations » projetées. Aucune pour la carrière, bloquée par celle comparable des MCF, que le décret de 2009 n'a pas améliorée. Pour l'indemnitaire sûrement, la ministre ayant annoncé l'an dernier que la prime de responsabilité pédagogique, introduisant un salaire à la tête du client, concernerait les PRAG et PRCE. Concernant les services, on peut espérer l'application du référentiel des tâches, même s'il laisse à désirer. En revanche, menace un dérèglement teinté d'autoritarisme, du type modulation de service.

Devant cette maigre perspective, on peut s'interroger sur un dessein tout autre, liant le devenir des enseignants de second degré, voire des enseignants-chercheurs, à une restructuration des établissements, où l'on voit se dessiner des collèges universitaires. La plus grande fermeté de l'ensemble de la communauté universitaire est nécessaire pour imposer le maintien des missions actuelles des enseignants du second degré, et la

préservation dans tous les établissements d'un service public d'enseignement supérieur. Le SNESUP a remis son premier document affirmant les exigences suivantes : une procédure d'affectation, relevant d'une réglementation nationale, par des commissions de choix composées d'enseignants et d'enseignants-chercheurs majoritairement de la discipline, le maintien d'une gestion paritaire dans des CAPA et CAPN, un accès facilité à la recherche et des transformations de postes en MCF pour les collègues de second degré docteurs qualifiés, un abaissement du service à 250 h/TD avec un maximum hebdomadaire de 12 h, un vrai droit à la mutation, un avancement de carrière pour tous au meilleur rythme, une augmentation massive des ratios de promotions, des mesures spécifiques d'intégration des PRCE dans le corps des agrégés, et la mise en place d'un dispositif de formation initiale et continue pour tous les enseignants du supérieur. ●

Les représentants des cabinets des ministères ont annoncé, le 5 mars, des changements pouvant toucher l'ensemble des textes, mais sont restés muets sur leur teneur

## ACCÈS AU GRADE D'AGRÉGÉ PAR LISTE D'APTITUDE

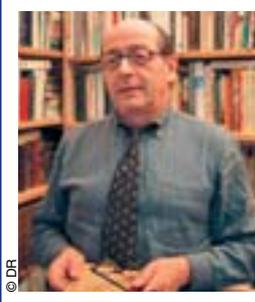
Les contingents de promotions viennent d'être communiqués par le ministère. On observe une baisse mécanique (1/7 des titularisations d'agrégés en 2009) des possibilités : 278 contre 288 l'an dernier (- 3,5 %). L'accès au grade d'agrégé, excessivement difficile (environ 155 000 ayants droit, 11000 candidatures, 1 400 propositions rectorales dont 200 pour le supérieur), ne peut que créer de l'amertume, d'autant que la situation s'est profondément dégradée depuis trois ans (370 possibilités en 2007). Nous ne pouvons compter, si les pratiques des années précédentes sont maintenues, que sur un maximum d'une vingtaine de postes pour l'enseignement supérieur (mais, rappelons-le, les PRCE ne représentent que 2 % des certifiés promouvables). Il est donc plus que jamais nécessaire d'obtenir une augmentation du quota de promotions (passage à 1/5 des titularisations, au lieu du ratio actuel).

Alain Policar

## Disparition de François Poirier

François Poirier avait très tôt choisi son camp : celui des luttes pour l'émancipation pour une université démocratique, pour un service public d'enseignement supérieur. Militant syndical exemplaire, avec le courage de ceux qui ne cèdent pas, il a lutté pour cet idéal jusqu'au dernier moment. Dans sa discipline, la civilisation britannique, il avait acquis une autorité scientifique reconnue de tous, comme en témoigne son activité scientifique et syndicale au sein de la 11<sup>e</sup> section du CNU. Mais ce qui nous manquera, ce n'est pas seulement le camarade fidèle et le collègue éminent, c'est l'ami : sa gaieté, sa gentillesse, son sens de l'humour.

*Jean-Jacques Lecercle, ex-président de la 11<sup>e</sup> section du CNU*



## François Poirier est décédé le 2 mars 2010

Aggréé en 1971, il devient professeur titulaire dans l'enseignement secondaire. Nommé en 1976 comme assistant titulaire à l'université Paris 8 il est recruté en 1993 comme professeur à l'université Paris 13. François était un militant, un chercheur, un enseignant. Il se battait pour une université démocratique au service du savoir et porteuse d'une forte mission sociale. Ce combat s'est exprimé par sa participation aux différents conseils, de l'UFR LSHS, des conseils d'université, le CA et le CS où il a siégé plusieurs années. Au niveau national, il s'est investi pendant des années dans le CNU de la 11<sup>e</sup> section. Chercheur en sciences humaines de dimension internationale, angliciste et historien, il a écrit de nombreux articles et ouvrages sur les mouvements ouvriers britanniques aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, sur l'histoire syndicale outre-Manche. Il était considéré comme un des meilleurs connaisseurs du thatchérisme. Dans le même temps, il développait une démarche comparative afin d'instruire la critique des préjugés culturels à l'œuvre dans les études du domaine étranger. Directeur du CRIDAF pendant onze ans, de 1997 à 2008, il a su dynamiser et diversifier les recherches qui s'y faisaient. Et le nombre de colloques qu'il a animés est impressionnant (ne se compte pas). Membre actif et respecté de sociétés savantes comme la SAES (Société des anglicistes de l'enseignement supérieur) dont il était vice-président, le CRECIB (Centre de recherches et d'études en civilisation britannique), ENBAS (*European Network for British Area Studies*), il était au premier rang pour la promotion et le développement de la recherche en sciences humaines. Il a toujours été un enseignant stimulant, innovant, nourrissant la réflexion de ses étudiants n'hésitant pas à les emmener en voyage pour leur faire découvrir Londres. Il fut un directeur de recherches soucieux de ses doctorants, de leurs conditions de vie et de leur avenir. Homme aux mille activités il a aussi dans le cadre de l'université Paris 13 participé à la construction et à la mise en place des relations internationales. Nous nous souviendrons de lui comme d'un militant syndical, d'un intellectuel brillant et d'un homme à l'écoute des autres. Nous n'oublierons pas non plus la force de son humour si présent dans sa façon d'être et dans sa parole. ●

*Les sections SNESUP de l'Université Paris 13*

## Université de Versailles/Saint-Quentin et LRU en mars 2010



Dans une université (Versailles Saint-Quentin en Yvelines) d'ordinaire peu remuante, le mouvement anti-LRU du premier semestre 2009 a été largement suivi et l'inquiétude de l'ensemble des personnels et des étudiants était forte. Cette inquiétude s'est trouvée largement justifiée par la mise en place progressive de la LRU à l'UVSQ. On notera en guise d'exemples : le passage aux RCE au 1<sup>er</sup> janvier 2010, présenté au CTP le 14 décembre et voté au dernier moment le 15 décembre 2009, sans aucun débat ; des dérives présidentielles dans la réorganisation d'un laboratoire qui a été désunifié de manière unilatérale par la tutelle universitaire, ou encore lors de l'attribution de la PES (Prime d'excellence scientifique). Ici à l'UVSQ, seuls les notés « A » ont obtenu la PES, par un vote du CA contre l'avis plus nuancé du CS. Il y avait 25 « sortants » en 2009, et seulement 13 nouveaux bénéficiaires de la PES sur 74 candidats. Ainsi, 26 « B » et 35 « C » se sont vus ainsi écartés et étiquetés sinon mauvais du moins pas assez bons. L'effet démobilisateur est immense, le sentiment d'injustice ne l'est pas moins. La coupe n'était pas pleine puisque pour 2010 l'UVSQ envisage de ne pas recourir à l'instance d'évaluation nationale, ouvrant ainsi la voie à l'arbitraire local le plus total. ●

*La section SNESUP de l'UVSQ*



## PRES Paris-Cité : la démocratie est-elle soluble dans la compétition ?

Après deux ans de tricotage-détricotage d'alliances, le PRES Paris-Cité est officiellement né en février 2010. Il est l'un des cinq regroupements universitaires de Paris intra-muros et rassemble, sous le statut d'EPCS, Paris 1, 3 et 5, quatre grands établissements (dont Sciences Po) et une université associée, Paris 13. Selon le président de Paris 5, le PRES est une « filiale commune à tous les établissements [...] à laquelle ils délèguent les missions qu'ils désirent mutualiser pour des raisons de visibilité et d'efficacité ». La coopération plutôt que la compétition entre universités ? Pas tout à fait... une de ces missions du PRES serait la « compétition académique avec les plus prestigieuses universités du monde en ce qui concerne les masters, les doctorats et la recherche », ce qui laisse présager une université à deux vitesses : des licences fourre-tout pour les UFR, des masters et doctorats très sélectifs pour le PRES. Petite « filiale » commune pour l'instant, le PRES pourrait devenir, s'il prenait de l'importance, une menace pour la démocratie universitaire. Les statuts prévoient une représentation très limitée du personnel dans le CA : pour Paris 5 par exemple, seuls siègent le président et un membre désigné par le CA de Paris 5 sur proposition du président ! Les élus directs du personnel et des étudiants représenteront entre 10 et 20 % du CA, tandis que les membres extérieurs, nommés, totaliseront 38 à 47 % des sièges. ●

*Gaël Mabé, secrétaire de section, Paris 5*



## Étudiantes palaises d'origine comorienne : enfin un espoir !

Le bon sens va sans doute finir par l'emporter dans le dossier douloureux des deux étudiantes palaises sans papiers Sitti et Liouize d'origine comorienne, menacées d'expulsion. Le préfet des Pyrénées-Atlantiques vient de signifier dans une lettre à Martin Hirsch qu'il va procéder à un « nouvel examen » de la situation des deux jeunes étudiantes, contraintes de vivre dans la quasi-clandestinité. Autour de cette affaire s'est développée la solidarité de toute une communauté universitaire et de l'opinion publique. L'engagement unitaire du SNESUP et de RUSF a contribué à un large mouvement d'opinion. 330 enseignants et IATOS s'étaient engagés à héberger illégalement ces étudiantes en considérant cette action comme légitime. Le SNESUP-FSU de l'UPPA se félicite que les considérations simplement humaines l'aient emporté sur la politique du chiffre. Il restera vigilant jusqu'à la régularisation définitive des deux jeunes filles. La lutte a commencé à marquer des points. Restons mobilisés. ●

*SNESUP Pau*



# Urgence climatique et propositions syndicales

→ Dossier coordonné par François Bouillon

Nul ne le conteste, il y a de plus en plus de gaz à effet de serre dans l'atmosphère même si débat il y a sur la nature et le poids respectifs de ses causes et notamment sur le rôle plus ou moins décisif de l'activité humaine. Quasiment personne ne le conteste, en termes de solutions à la hauteur de cette urgence climatique, le sommet de Copenhague est un échec. Si l'humanité n'est pas capable d'inverser la tendance d'émission de gaz à effet de serre, en augmentation constante, dans les vingt prochaines années, l'état de la Terre sera de plus en plus dégradé pour nous et nos descendants. Renverser la tendance, c'est affaire de volonté politique, de conscience et de mesures alternatives à tous les niveaux : mondial, européen, national, local, individuel.

Le syndicalisme fait sienne cette volonté de se mobiliser dans ce combat de notre temps. Aujourd'hui, avec d'autres, il fait des propositions qui méritent d'être prises en compte. Elles allient l'exigence d'objectifs écologiques et sociaux ambitieux, de normes plus restrictives au niveau mondial et européen et d'un autre mode de développement, plus sobre.

ENTRETIEN AVEC JEAN JOUZEL

# Urgence climatique et propositions syndicales

→ *Propos recueillis par*  
Carmen Alava et François Bouillon

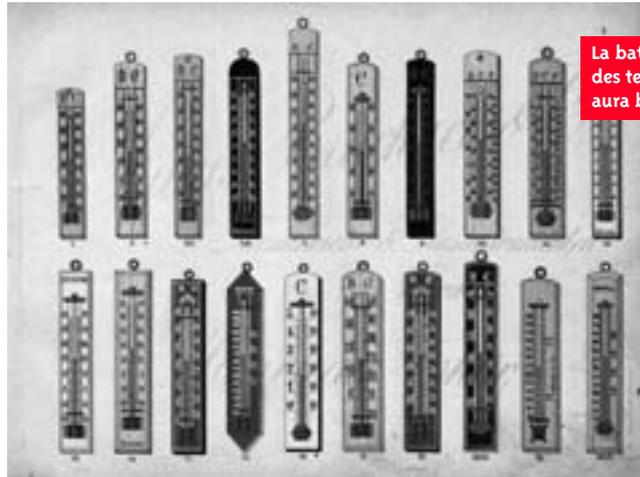
**Très impliqué dans la vie du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), Jean Jouzel donne les arguments qui lient réchauffement climatique et activité humaine sans négliger d'autres facteurs. Soucieux de dialoguer, il répond aussi aux arguments des climato-sceptiques.**

**François Bouillon :** Vous dites « le changement climatique c'est relativement simple ». En quel sens ? Quelles sont aujourd'hui les certitudes et les incertitudes scientifiques ?

**Jean Jouzel :** C'est simple parce que le phénomène se passe sous nos yeux. Il y a une certitude scientifique qui est claire – même Allègre ne la conteste pas – : les concentrations en gaz carbonique, en méthane et autres gaz à effet de serre ont augmenté depuis 200 ans de façon importante (près de 40 % pour le gaz carbonique). On a la preuve que ces augmentations sont liées aux activités humaines. On sait aussi que le premier résultat de cette augmentation des gaz à effet de serre c'est de piéger de la chaleur dans les basses couches de l'atmosphère. Le problème est simple parce que quand on augmente le chauffage, la réaction naturelle d'un milieu, c'est que la température augmente, sauf s'il y avait des phénomènes de compensation. Or il n'y a pas de mécanisme clairement identifié de compensation. Tandis qu'il y a au moins deux mécanismes d'amplification clairement identifiés : le premier « gaz à effet de serre », c'est la vapeur d'eau. Or il y a plus de vapeur d'eau dans l'atmosphère depuis un vingtaine d'années. Le deuxième mécanisme d'amplification, c'est quand les surfaces englacées ou enneigées commencent à diminuer. C'est le cas aussi pour l'enneigement dans l'hémisphère nord. L'enneigement maximal est passé de 38 millions de km<sup>2</sup> à 36, pratiquement 4 fois la surface de la France métropolitaine de moins qu'il y a 50 ans.

**F. B. :** Mais ce que l'on n'a pas sous les yeux, c'est la longue durée.

**J. J. :** Si justement, on a sous les yeux la longue durée. À partir des glaces polaires, on reconstruit la composition de l'atmosphère dans le passé. On sait aussi qu'il y a eu des périodes plus chaudes dans le passé avec



des concentrations plus fortes en gaz à effet de serre. Mais sur 800 000 ans, personne ne conteste le fait qu'on n'a jamais eu des teneurs aussi élevées en gaz carbonique, méthane...

**F. B. :** Mais, on a eu des périodes plus chaudes... au Moyen Âge par exemple...

**J. J. :** On a des mesures de température depuis le 17<sup>e</sup> siècle. Mais, pour avoir une couverture importante il faut aller vers la fin du XIX<sup>e</sup>-début du XX<sup>e</sup>. On a des données de température avec les thermomètres relativement fiables pratiquement depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. On a une estimation de la température moyenne de la planète.

On a une estimation  
moyenne de la température  
de la planète

Sur la période récente, la conclusion du GIEC est simple : le réchauffement est sans équivoque. Ce qu'il faut bien voir c'est que justement cette conclusion du GIEC ne repose pas sur les températures. Elle repose aussi sur le fait que le niveau de la mer s'élève.

Cette élévation témoigne de deux phénomènes qui sont l'un et l'autre liés au réchauffement. D'abord, un effet de dilatation de l'océan. Quand la chaleur se transmet à l'océan, cela fait plus d'évaporation et cela fait une dilatation de l'océan. Le deuxième phénomène, c'est que les glaciers contribuent à cette élévation du niveau de la mer. Quand

un glacier continental perd de la masse – et c'est vrai pour pratiquement 90 % des glaciers et maintenant c'est vrai plus récemment pour le Groenland et l'Antarctique de l'Ouest, il contribue à l'élévation du niveau de la mer.

**F. B. :** Dans le débat actuel, il y a – vous l'avez évoqué tout ce courant sceptique, les « climato-sceptiques » : vous dialoguez avec eux. Quels sont les arguments qui ont une légitimité de leur part et ce qui vous semble au contraire irrecevable de leur part ?

**J. J. :** Le scepticisme est légitime. Par exemple, il est tout à fait légitime de poser la question à la communauté scientifique. « Vous nous dites quelque chose, mais... ». Mais il doit s'appuyer sur des arguments scientifiques. C'est à nous de pointer la faiblesse des arguments des sceptiques.

Je veux citer deux arguments des sceptiques. L'un est plutôt de l'ordre de la brève de comptoir qui dit : puisqu'on ne peut prédire le temps au-delà de 10 jours – ce qui est tout à fait vrai –, ce n'est pas la peine de penser à prévoir le climat dans 10 ou 20 ans. Quand on parle du temps qu'il fait, on cherche à suivre une perturbation individuelle qui, en général, démarre dans l'océan atlantique jusqu'à ce que l'on en perde la mémoire. Dans le climat, on cherche à regarder des valeurs moyennes qui deviennent prédictibles.

Si vous avez 200 gamins dans une cour d'école maternelle, vous pouvez dire sans risque de beaucoup vous tromper qu'ils vivront probablement en moyenne au-delà de 80 ans. Il y a une espérance de vie à peu près bien définie pour une classe d'âge. Si vous prenez des trajectoires individuelles, vous savez bien que vous ne savez pas ce qui peut se passer : accidents pour certains, centaines pour d'autres... Suivre une trajectoire individuelle et regarder des moyennes, ce n'est pas le même phénomène.

Allègre avance cet argument. Et s'il avait raison, on ne pourrait simplement pas avec ces modèles climatiques prédire le rythme des saisons, ce que l'on fait très bien. On peut prédire que l'été sera plus chaud que l'hiver par exemple. Mais ces arguments paient, c'est ce que l'on entend dans la rue. Le climat se refroidit, c'est aussi un autre argument. C'est repris par Allègre et également par Courtillot. En gros, que disent-ils ? Effectivement 2008 a été plus froid que 2007 (deux dixièmes de degrés), qui lui a été plus froid que 2006 qui a été une année très chaude... Si on regarde année après année, oui, le climat se refroidit. Le problème c'est que 2009 a été la 3<sup>e</sup> année la plus chaude qu'on ait jamais connue ! Mais ce n'est pas comme cela qu'il faut regarder. Ce qu'il faut regarder, c'est effectivement à l'échelle décennale et là il n'y a pas photo.

**F. B. : Ce que vous dites, c'est qu'il y a un réchauffement climatique dû à l'activité humaine ?**

**J. J. :** Le fait de dire que le climat a toujours varié, personne ne le conteste. Nous disons – et nous essayons de le démontrer – c'est qu'il y a des variations naturelles du climat sur lesquelles se superposent, depuis une cinquantaine d'années, ce qu'apportent les activités humaines qui ont pris le pas sur ces variations naturelles.

Si on regarde, sur le dernier siècle, ce n'est pas la position de la Terre qui a joué un rôle et il n'y a pas eu de tectonique des plaques. Donc, on réduit les causes naturelles, quand on regarde sur une période comme la nôtre, essentiellement à l'activité solaire. Il y a aussi l'intensité du soleil lui-même. Donc, là, il y a un cycle de 11 ans, d'autres cycles d'ailleurs – qu'évoque Courtillot –. Ce que montre ce dernier, c'est qu'il y a une signature de l'activité solaire dans les données du XX<sup>e</sup> siècle. Et cela personne ne le conteste.

C'est un vrai débat scientifique. Pour le moment, personne n'est capable d'expliquer la variation du climat actuelle par l'activité solaire à part, comme dit Courtillot, par des

hypothèses. À l'inverse, si vous tenez compte de l'augmentation de l'effet de serre, de l'activité solaire, de la pollution, l'activité volcanique et de l'activité humaine il se trouve que l'on explique tout à fait correctement ce qui s'est passé au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

**F. B. : Il y a un diagnostic partagé celui du fiasco de Copenhague. Mais quelles sont les solutions européennes et internationales pour éviter ce réchauffement ?**

**J. J. :** Le terme de fiasco est relatif. Ce qui est positif dans l'accord, c'est que pour la première fois tous les pays ont reconnu que tout doit être fait pour que le réchauffement n'exécède jamais deux degrés. C'est inscrit pour la première fois dans un accord. Là où ça déraile, c'est que ce n'est pas très ambitieux pour stabiliser les gaz à effet de serre et le gaz carbonique. Il ne faut pas en émettre plus que ce que l'océan et l'atmosphère sont capables d'absorber et pour ça il faut largement diviser par deux nos émissions, voire par trois en 2050. Il faudrait que d'ici 2020 on ait commencé à redescendre nos émissions qui n'ont jamais augmenté si rapidement. L'échec de Copenhague – et là vous avez raison – est

qu'actuellement avec toutes les propositions mises sur la table, on est parti pour 2020 à avoir 5 à 10 % d'émissions en trop par rapport à ce qu'il faudrait pour rester sur la trajectoire. Là c'est un échec. Le constat est le même pour stabiliser notre climat, il faut jouer sur le méthane, c'est un gaz qui reste peu longtemps dans l'atmosphère, mais jouer à terme aussi sur le gaz carbonique. Il faut aller vers une société sobre en carbone. On doit se reposer sur les leviers tels que l'habitat, le système énergétique, les transports, les infrastructures... Pour moi il y a trois piliers essentiels pour une véritable volonté politique. Pour les infrastructures, c'est au niveau local

▼  
 Ces arguments paient,  
 c'est que l'on  
 entend dans la rue  
 ▲



et régional que cela se joue, et quand je parle de volonté politique cela va du sommet de l'État à la communauté de communes. Le deuxième pilier c'est l'innovation européenne en matière de lutte contre l'effet de serre et d'adaptation au réchauffement climatique ; il faut qu'elle soit par ailleurs créatrice d'emplois. Le troisième pilier est la prise de conscience individuelle, il faut que les gens adhèrent.

**F. B. : Si on laisse de côté les quelques bévues contenues dans le rapport du GIEC : statu quo ou évolution du GIEC ?**

**J. J. :** Il y a une petite erreur d'inversion de chiffre et c'est largement utilisé pour déstabiliser le GIEC. Le GIEC, c'est une toute petite organisation (dix personnes à Genève). Je suis membre du bureau, on organise les rapports scientifiques. Il faudrait sans doute revoir notre communication. Dans nos papiers les sceptiques y sont cités. On a tout intérêt à gagner en transparence, il va y avoir un audit externe sur le fonctionnement du GIEC passé et futur et c'est très sain. Il y a eu des recommandations de rendre indépendants les groupes qui ont en charge les aspects scientifiques et ceux qui ont en charge les impacts. C'est peut-être intéressant mais ça n'évitera pas les erreurs. Le GIEC a tout intérêt à avoir un site internet ouvert. Il faut qu'on fasse savoir que le GIEC est un lieu de débat. On a fait appel à des auteurs pour le rapport. C'est aussi passé à l'académie des sciences. Dans notre chapitre sur les données on a eu à voir plus de 1 500 commentaires dont beaucoup de sceptiques.

**F. B. : N'a-t-il pas un caractère un peu hybride, scientifique et politique en quelque sorte.**

**J. J. :** On est très attachés à la mission du GIEC qui n'est pas de se substituer au politique mais faire un état des lieux critique et d'arriver à une conclusion. Le politique se retrouve dans la convention climat et c'est là où les politiques prennent des décisions ou n'en prennent pas. Il est vrai que la dualité entre la convention climat et le GIEC a été mise en place au début des années 90 avec cette idée d'indépendance. Il est vrai aussi que le GIEC espère que les décideurs de la convention climat aient comme livre de chevet le rapport du GIEC. Mais les négociateurs du climat ont tout à fait le droit de faire appel à d'autres rapports, y compris à ces sceptiques comme l'Arabie Saoudite. Pour les négociateurs de Copenhague il n'y a pas du tout obligation de s'appuyer sur le rapport du GIEC. Notre mission est *policy relevant* et non pas *policy prescription*. Je précise que je n'ai jamais vu la main d'un politique dans aucun des rapports. ●

# Le réchauffement climatique entre science et politique

→ par Pascal Acot, historien du climat, Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques

**Les acquis de la science ne permettent pas de mesurer complètement l'ampleur de l'impact de l'activité humaine sur le réchauffement climatique. Pour autant la prudence invite à l'action politique en la matière.**

Depuis quelques semaines, la presse – qui n'avait pas de mots assez forts pour encenser le GIEC, se déchaîne maintenant contre lui. La crédibilité de cette institution de l'ONU est désormais quotidiennement mise en cause car, ça et là, des chiffres accréditant l'idée du réchauffement d'origine anthropique auraient été manipulés. Pire : le réchauffement lui-même serait un dogme à remettre en cause.

Pourtant, les controverses, les critiques, les grands revirements ne sont pas nouveaux en climatologie. Au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est un refroidissement général que craignaient « les savants ». Le chimiste Svante Arrhenius (prix Nobel 1903) se réjouissait même du fait que les activités humaines retarderaient les prochaines glaciations en renforçant l'effet de serre ! En avril 1975 encore, dans l'hebdomadaire *Newsweek*, les experts de la plus haute institution des États-Unis en matière de climatologie (la *National Oceanic and Atmospheric Administration* – NOAA) se déclaraient extrêmement préoccupés par le refroidissement et ses éventuelles conséquences sociopolitiques. Et aujourd'hui, une pause dans le réchauffement est à l'ordre du jour (*Le Monde*, 21 octobre 2009).

Il serait dommageable que ces faits alimentent le scepticisme à l'égard de tous les travaux du GIEC : les remises en question sont un signe de santé de la vie scientifique. Et, quoi qu'il en soit, on ne juge pas une institution par ses brebis galeuses. En revanche, des réformes sereinement effectuées dans le mode de fonctionnement du GIEC sont souhaitables. En effet, les experts du GIEC instruisent tendanciellement dans le sens unique du réchauffement et c'est malsain.

## Science et politique

Ce qui se passe aujourd'hui en matière de changement climatique fait surgir la question de la pertinence de décisions politiques qui seraient fondées sur les acquis actuels de la science. Imaginons par exemple les conséquences climatiques éventuelles des épan-

gages de suie sur l'inlandsis groenlandais qu'envisageaient, en 1975, les climatologues de la NOAA, afin de limiter son engraissement ! Cela remet en question l'idée selon laquelle la « science » pourrait légitimement fonder une politique climatique. En effet, la presse, l'opinion publique, les politiques souvent, s'appuient sur l'unanimité des scientifiques pour défendre cette idée. Or jamais l'unanimité n'a été un critère sérieux de vérité scientifique.

Dans ces conditions, l'application du principe de précaution paraît le choix le plus approprié : puisque nous aurions des raisons de penser que le réchauffement naturel, est intensifié par les activités humaines, n'attendons pas pour agir, même si aucun scientifique dans le monde n'est capable

aujourd'hui de préciser à quelle hauteur se situe l'aggravation d'origine anthropique par rapport aux variations naturelles de nature astronomique qui produisent une glaciation tous les 90 000 ans environ (« cycles de Milankovitch »). Et au fond, c'est peut-être moins grave qu'il n'y paraît : les catastrophes climatiques sont avant tout des désastres sociaux et ce sont toujours les mêmes qui souffrent.

## Des prévisions fragiles

Sur ces bases fragiles, des prévisions alarmantes ont été élaborées. Elles sont connues du public, et sont souvent évoquées dans des documents catastrophistes comme le fameux « Rapport Stern », où il était indiqué en 2007 que si nous ne faisons rien contre le réchauffement climatique, l'économie mondiale s'effondrera. Il y était aussi prédit l'effondrement de la production économique mondiale et des conflits de survie meurtriers.

C'est dans ce contexte que s'est tenu le fiasco



Le guépier d'Europe, espèce méridionale, niche maintenant sur tout le territoire

© DR

de Copenhague et l'on peut penser qu'il en sera de même lors de la conférence de Mexico à la fin 2010, tant il est évident que les États du monde ne sont pas prêts à passer des accords sérieux en matière climatique. En effet, le Protocole de Kyoto n'a plus le moindre avenir : en 2007, les émissions de GES dans le monde avaient augmenté de 35 % par rapport à leur niveau de 1997 ! Tout au plus aboutira-t-on à ce que les États les plus polluants en rejets de GES acceptent des « objectifs » encore plus irréalisables que les précédents. Dissipons également une illusion récurrente : l'accent est mis partout sur des incitations à « sauver la planète » par des changements de comportements individuels plutôt que sur la question des accords internationaux. Il s'agit d'une illusion car même si tous les ménages du monde s'accordaient



© DR

... toujours pas ratifié par les États-Unis

pour améliorer leur bilan carbone et avaient les moyens de le faire, il resterait que dans les pays d'Europe de l'ouest, par exemple, ils sont responsables d'environ 13 % seulement des émissions nationales, et que leurs véhicules individuels le sont pour 14 %. Tout le reste (73 %) est imputable aux activités agricoles, industrielles et tertiaires. Ce qui remet à leur place les incitations vertueuses à « faire un geste pour la planète »... Pour être à la hauteur des enjeux tels qu'ils nous sont présentés, les mesures à prendre



Sauvegarder la biodiversité

seraient très douloureuses pour le monde des industries transnationales et pour l'avenir des échanges agroalimentaires : cessa-

tion des transports (aériens, maritimes et routiers) superflus, c'est-à-dire *démondialisation* de l'économie et *relocalisation* des activités industrielles, agricoles et touristiques mettant en œuvre l'usage de combustibles fossiles. Avec une réflexion concrète sur le remplacement de ces sources d'énergies qui s'épuiseront à terme. Or cela ne risque pas de se produire, avec les féodalités financières, industrielles et militaro-industrielles mondiales qui détiennent les pouvoirs réels. ●

## L'URGENCE CLIMATIQUE ET LES PROPOSITIONS SYNDICALES

# Produire et consommer autrement

→ par Claudie Martens, membre du groupe Alternatives sociales de la FSU

**La réponse globale à l'urgence climatique dépend de l'invention d'un nouveau modèle de développement, plus sobre en carbone et qui n'épuise pas les énergies fossiles. De nouveaux modes de production et de consommation sont nécessaires.**

La nécessité de mettre en place un nouveau système productif plus sobre en carbone, qui n'épuise pas les ressources, et qui permette de répondre aux besoins de toute l'humanité s'impose aujourd'hui à tous. Les difficultés majeures qui font aujourd'hui obstacle à un accord international sur le climat, comme les polémiques sur le réchauffement n'y changeront rien.

La population du globe augmente considérablement. Le phénomène s'accompagne d'une légitime aspiration à de meilleures conditions de vie. Mais le modèle des pays développés n'est pas généralisable. Si l'on prend le seul exemple de l'énergie, entre le début et la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la consommation mondiale a été multipliée par dix. Et d'ici à 2030, la demande augmentera de plus de 50 %. Cette énergie est essentiellement produite par des combustibles fossiles dont les réserves s'épuisent. Le recours au nucléaire pose la question en particulier des déchets. Il faut donc trouver des alternatives aux combustibles fossiles, limiter le recours au nucléaire et produire plus d'énergie. Certains défendent l'idée qu'en faisant appel à l'innovation et la recherche, de nouvelles solutions vont émerger. C'est vrai mais c'est aussi en partie illusoire au regard des objectifs à atteindre<sup>(1)</sup>. Ainsi les énergies renouvelables pourraient au mieux couvrir 20 % des besoins à l'horizon 2050.

Il faudra donc aussi des efforts considérables de réduction de consommation. Les

changements que cela implique nécessitent de profondes remises en cause, y compris individuelles. Elles ont du sens parce qu'elles s'inscrivent dans une logique de solidarité verticale vis-à-vis des générations suivantes. Mais cette logique ne peut être mise en œuvre que si elle est largement partagée. Or elle ne le sera pas dans un monde où les solidarités horizontales ne tiendraient aucune place. Tout changement qui ne traiterait pas la question des inégalités sociales se trouverait bien légitimement confronté à des résistances fortes au plan national et international.

### Un horizon nouveau

Ce n'est ni un modèle de développement identique au précédent en plus propre, ni le

renoncement au bien être et au progrès. Le contenu d'un projet alternatif ne peut être qu'innovant, audacieux et rassembleur.

Produire autrement, c'est d'abord produire d'autres choses, des kw « propres »,

des aliments bio, des mètres carrés à zéro émission, des produits à longue durée de vie et recyclables... Cela exige en général plus de travail par unité produite, plus de qualification, une autre place du travail dans la société, au Nord comme au Sud. C'est ensuite produire plus sobrement en étant plus attentif aux matières premières, aux conditions de production, à la distribution et aux déchets générés. Le type d'entreprise est également à questionner : quels modes de

Il faut trouver des alternatives aux combustibles fossiles



Bâtir le futur habitat

fonctionnement et quels objectifs ? Enfin, une nouvelle conception des échanges internationaux élargissant la notion de commerce équitable au commerce en général est indispensable.

### Consommer autrement

Cela implique de repenser la place de l'individu et du collectif. Prenons l'exemple de l'urbanisme, l'habitat collectif dans des villes denses est moins consommateur d'énergie, permet des équipements collectifs en transport, en loisir qui induit des modes de vie plus sobres. Le problème est que si près de 80 % des Français vivent dans un espace « sous dominante » urbaine, plus de la moitié habite en périphérie avec comme conséquence un fort étalement urbain. C'est pour beaucoup par contrainte, les centres-villes ▶▶

▶ étant inaccessibles, mais pas seulement. La maison individuelle et son jardin restent un idéal pour beaucoup. Pour redensifier l'habitat, il faut en donner le désir et les moyens d'accès à grande échelle. Il y a des pistes à travailler, qui répondent davantage aux aspirations des individus, par exemple au travers le développement d'un habitat individuel dense. Le développement de ce type de projet permettrait de favoriser le recours aux biens collectifs plutôt qu'individuels. Par exemple il rend possible un usage beaucoup plus partagé de la voiture.

Des projets de cette nature impliquent plus de formation, de recherche et d'innovation, d'équipements collectifs, des investissements que seuls les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre. Il implique aussi de sortir des logiques du marché des biens communs comme l'eau, les ressources énergétiques, mais aussi les télécommunications. Les services publics renforcés et plus démocratiques sont indispensables à la promotion de cet



Le nucléaire dans le champ de Van Gogh !

autre type de développement. Cela pose la question de leur financement et plus largement celle d'une fiscalité plus importante sans doute mais surtout plus juste. Rappelons que trois milliards d'hommes vivent avec moins de deux euros par jour, 1 800 millions travaillent sans contrat de travail, ni protection sociale. Aucun nouveau système ne peut se mettre en place demain sans respecter les droits fondamentaux de l'homme au travail, sans créer de nouveaux emplois, sans prendre en compte les problèmes de santé et de sécurité au travail. Nous avons besoin de solidarité, de cohésion. Cela s'appuie sur une démocratie plus forte, plus de justice sociale et c'est difficilement compatible avec le capital financiarisé. ●

(1) La division par quatre des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés en moins de cinquante ans.

# L'Union européenne face à l'urgence climatique

→ par Pierre Duhaucourt, membre du conseil économique, social et environnemental

**L'urgence climatique et environnementale est telle qu'il faut sans tarder se mobiliser sur des objectifs écologiques et sociaux ambitieux. Associées à des normes sociales, de nouvelles normes environnementales d'émissions autorisées, plus restrictives, doivent être mises en œuvre grâce à une fiscalité incitative. L'Union européenne doit s'engager concrètement.**

L'urgence climatique ne doit pas être isolée d'un ensemble d'urgences écologiques et sociales qui lui sont d'ailleurs liées : la lutte contre la faim, la lutte contre la pénurie d'eau, la préservation des espèces, mais aussi un nouvel ordre économique plus égalitaire.

L'urgence environnementale est telle que tout ce qui peut détourner significativement de la pente qui nous conduit actuellement à une catastrophe planétaire doit être pris en considération, sans nécessairement attendre que s'engage l'alternative sociétale globale que nous voulons construire.

## Des objectifs écologiques et sociaux

La réflexion doit articuler la fixation d'objectifs ambitieux qui concernent à la fois l'urgence écologique et la lutte contre les inégalités (entre pays et au sein des pays) et une combinaison de moyens pour les atteindre. L'exemple de Kyoto puis celui du « paquet européen » montrent bien qu'il ne suffit pas d'afficher de nobles intentions pour qu'elles se traduisent dans les faits. Ces objectifs doivent nécessairement se définir au niveau mondial, du fait notamment que de meilleures performances éco-

logiques des pays développés peuvent simplement être obtenues par des délocalisations d'activités dans d'autres parties du monde : ainsi, le quart des émissions de GES chinoises correspond à des productions exportées.

Concrètement, il convient donc que tous les pays s'engagent dans la lutte contre le réchauffement

climatique, mais que les pays développés agissent les premiers, que les pays en développement et notamment les pays émergents contribuent également en fonction de leurs capacités respectives et que la spécificité des pays les moins avancés soit préservée. À cet égard, il est important d'associer et non pas d'opposer transferts technologiques et aide financière pour permettre à ces derniers à la fois de sortir de la pauvreté et de faire face à la crise écologique. Il faut rappeler que l'impact écologique du développement de ces pays est relativement très faible, en même temps qu'ils sont victimes des pollutions commises par les autres. D'où l'importance des luttes menées en particulier en Europe pour que notamment l'UE se montre moins pingre dans l'aide au développement et à l'adaptation de ces pays. Il faut aussi des dispositifs faisant obstacle à

Tous les pays doivent s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique



Transports : il faut choisir...

sence de coordination dans le domaine de la politique énergétique.

### L'exigence d'autres mesures

Ce constat renforce l'exigence de normes plus restrictives concernant les émissions autorisées, qui doivent être associées à des normes sociales. Ce respect de normes mondiales environnementales comme sociales implique d'autres règles pour le commerce international et pour la gestion des biens publics que celles qui résultent des accords ou des projets de l'OMC.

La fiscalité semble préférable au marché des permis comme moyen d'incitation pour faire respecter les normes, d'autant qu'elle peut combiner – comme le montre l'exemple du bonus-malus pour les achats de véhicules – des taxes payées pour la production ou l'usage de produits polluants et des subventions accordées pour des utilisations plus sobres. Le produit des taxes peut constituer des recettes considérables. Ces fonds doivent être utilisés pour financer des compensations en faveur des populations modestes ou à choix contraints, des transitions environnementales en Europe – qui impliquent notamment un effort considérable en matière de recherche – relatives à la production, les transports et l'habitat, et l'aide aux pays en développement. Une autre proposition serait une taxation des transactions financières pour un plan de développement durable des pays pauvres : J.-L. Borloo a lui-même été conduit à l'inclure

dans son plan « justice climat », en évoquant un taux de 0,01 %, qui correspondrait à un financement de 20 milliards d'euros par an. Au total, l'Union européenne cherche à se présenter comme un élément

moteur, mais elle prend prétexte de l'insuffisance des propositions des autres pays et particulièrement des États-Unis pour éviter de traduire en actes les objectifs qu'elle affiche et de prendre des engagements concrets notamment en matière d'aide aux pays en développement. ●

Le produit des taxes peut constituer des recettes considérables



La faim est une urgence écologique



Dunkerque, c'est la totale !

© DR

la spéculation de la finance carbone, et qui réorientent les activités humaines et les modes de vie sans faire porter le poids de la recherche de la sobriété aux catégories les plus démunies.

### Le marché européen des permis d'émission

L'Union européenne a été la première à mettre en place un marché international des permis d'émission avec le système communautaire d'échange de quotas d'émission de GES (en anglais : EU ETS), qui repose sur deux piliers : un système d'autorisations à émettre données aux installations couvertes ; des allocations de quotas – échangeables sur l'ensemble du territoire de l'Union – alloués par les États. Ce système ne concerne au départ que l'Union à 15 : une première étape d'apprentissage a couvert les années 2005 à 2007 ; la deuxième étape couvre la période 2008-2012 : son commencement a été rapidement marqué par l'explosion de la crise qui a provoqué une chute du cours de la tonne de CO<sub>2</sub>, tombé à 15 € après avoir atteint les 30 €. Outre les critiques de fond qu'on peut faire au système, on doit souligner qu'il ne concerne que deux secteurs (énergie et industrie), excluant notamment les transports et l'habitat, et donc moins de la moitié des émissions de GES. La volatilité du prix de la tonne biaise l'efficacité du « signal » qu'il est censé fournir.

Pour autant, comparativement aux autres pays et régions du Monde, l'UE réalise plutôt des performances correctes par rapport aux engagements de Kyoto, qu'elle respecte en moyenne (ayant réalisé une baisse de 6,8 % en 2008) : la France figure parmi ceux qui se présentent comme bons élèves, tout comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne, au contraire par exemple de l'Espagne et de l'Italie.

Dorénavant, le marché européen des enchères va concerner les 27 pays de l'Europe élargie, et pourrait porter rapidement sur plus d'un milliard de tonnes de CO<sub>2</sub>. Certains posent la question de l'organisation de ce marché par une autorité de régulation com-

mune, disposant de pouvoirs de sanction. La commission Charpin mise en place en France préconise la constitution d'une plateforme d'enchères unique.

### Le « paquet énergie-climat »

L'objectif affiché pour le paquet énergie-climat adopté en décembre 2008 est que l'Union européenne réduise, d'ici à 2020, de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à leur niveau de 1990. Dans ce cadre, il s'agit de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique et d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique (l'énergie consommée rapportée au PIB). Après le Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée pour sa part sur l'objectif d'une réduction des émissions de GES de 23 %. Le Parlement européen vient de demander que l'engagement des pays développés soit une réduction d'ici la même date de 25 % à 40 %.

Mais l'accord entre les 27 pays de l'UE a été acquis au prix de compromis qui en affaiblissent considérablement l'effet. Tous les secteurs devront certes contribuer à l'effort commun, y compris les transports, l'agriculture ou le bâtiment ; de plus, chaque État membre se verra assigner des objectifs nationaux. Mais les contraintes imposées aux industriels et aux producteurs d'énergie ont été adoucies par rapport aux intentions initiales : entrée en vigueur progressive des limitations d'enchères ; exemptions partielles, ou dérogations ; assouplissements pour investir à l'international.

Le respect des engagements pris suppose en fait de revenir sur ces assouplissements et de conditionner l'allocation de quotas gratuits à des investissements et des efforts de R&D dans des productions propres. Il convient également de souligner la carence des programmes communautaires de recherche en matière d'énergie, et l'ab-

© DR

## RESTRUCTURATION

Promouvoir une recherche **scientifiquement libre**

→ par Marc Neveu, responsable du secteur Recherche

La politique du MESR est marquée par la double volonté d'un assujettissement de la communauté scientifique à des objectifs de rentabilisation immédiate et d'un pilotage de la recherche selon des axes scientifiques dictés par une idéologie marchande.

La Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation engage les acteurs dans la valorisation de la recherche publique et sa mise à disposition aux intérêts économiques immédiats du pays. Les « sociétés d'accélération du transfert de technologie » et le développement de « démonstrateurs technologiques » en sont deux exemples. S'il ne faut pas opposer recherche fondamentale et innovation, la première ne doit pas être sacrifiée au profit de la seconde.

Cette orientation s'appuie sur une restructuration globale (par exemple du CNRS en dix instituts avec disparition des structures interdisciplinaires et suppression de sa capacité d'évaluer la qualité et la pertinence des recherches en son sein en confiant les évaluations à l'AERES). La primauté accordée aux Alliances<sup>(1)</sup> (chargées de coordonner divers acteurs la recherche dans un domaine donné) ou aux fondations scientifiques (RTRA par exemple), structures sans élus, pour superviser l'action des établissements ou des organismes, rendant subsidiaire le rôle de leurs conseils scientifiques, est un autre élément de ce pilotage. Enfin, l'énorme part de financement sur projets (par l'ANR) et de soutien de la recherche privée au détriment de la recherche publique (le Crédit Impôt Recherche a plus que doublé en trois ans et représente 4 milliards d'euros par an) renforce le pilotage sur le court terme.

La « fusion » des statuts des enseignants-chercheurs et des chercheurs sous prétexte de « fluidifier les passages entre le monde de la recherche et celui de l'enseignement supérieur » vise à obliger les chercheurs à enseigner. Par exemple l'obtention de la Prime d'Excellence Scientifique impose une obligation de 64 heures d'enseignement pour une partie des chercheurs. La création de chaires mixtes à l'université génère une catégorie de « superenseignant-chercheur », doté de meilleures conditions matérielles et financières. Nous nous opposons à cette logique gouvernementale qui met en concurrence les personnels entre eux et stérilise un peu plus chaque jour les forces créatrices de la recherche publique.

Par ailleurs, en limitant à 20 % la part des récipiendaires de la PES parmi les 57 000 enseignants-chercheurs et les 13 000 chercheurs, le gouvernement prépare le renforcement de la disjonction des pôles d'excellence et des collèges universitaires (où les non-réceptaires interviendront avec nos collègues du second degré jusqu'en licence).

Dans tous ces processus, l'évaluation tient un rôle majeur. L'AERES, pilotée par le ministère et qui ne rend publiques les évaluations des laboratoires et des équipes qu'après leur réécriture par des « professionnels » de l'évaluation, est un modèle d'opacité et d'absence de démocratie. Pour les personnels, l'évaluation ne saurait être pensée – comme le fait le gouvernement – en déclencheur d'une sanction, mais au contraire être formative et conseillère, et relever d'instances majoritairement élues, comme le CNU ou le CoNRS.



Aux antipodes de cette vision utilitariste de la recherche, c'est bien d'une **recherche publique scientifiquement libre** que nous devons nous doter. Cela suppose un effort pluriannuel en crédits récurrents et en postes, associé à une véritable revalorisation des carrières, à l'opposé des primes qui mettent en concurrence les personnels entre eux. ●

## Paysage universitaire parisien

→ par Marc Champesme, responsable du secteur Formations supérieures

Le ministère fait pression sur les universitaires et exacerbe la concurrence au lieu de privilégier les coopérations.

Le 19 février 2010, B. Larroutourou a rendu son rapport sur la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche parisiens. V. Pécresse n'aura pas tardé à s'emparer de ce rapport, refusant cependant par avance toute augmentation budgétaire pour sa mise en œuvre. Ainsi, la ministre distribue les bons points et les mauvais points pour les 4 regroupements envisagés dans Paris intra-muros (campus « Paris Sciences et Lettres - Quartier Latin » autour du collège de France ; PRES « Université Paris Cité » autour des universités Paris 3, 5, 7 et 13 ; PRES « Hautes Études – Sorbonne – Arts et Métiers », incluant Paris 1 ; PRES regroupant les universités Paris 2, 4 et 6). Candidats forcés, ils sont au centre d'une restructuration du paysage universitaire parisien n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire et laissant de côté les autres établissements d'Ile-de-France dont certains n'appartiennent à aucun PRES (Paris 8, Paris 10). Faisant écho au rapport de P. Aghion, projetant la reproduction cari-

cature d'un système en vigueur aux États-Unis, qui impose la mobilité aux étudiants et rejette les fondements démocratiques et collégiaux des universités, les prescriptions de B. Larroutourou dessinent des mastodontes au gigantisme inégalé (plus de 100 000 étudiants).

Ce rapport préconise de mettre à contribution les collectivités territoriales pour mener cette opération immobilière. Pour passer de 130 à 45 sites tout en maintenant les surfaces utilisables et créer de nouveaux logements étudiants, il est prévu la conjonction de ventes hautement rémunératrices et de partenariats public-privé (PPP) générateurs de rentes pour une poignée d'entreprises du BTP et détournant les fonds publics de leurs missions. C'est en privilégiant les coopérations et non la concurrence que les établissements parisiens contribueront efficacement à un développement scientifique de haut niveau et à l'augmentation du nombre d'étudiants diplômés dont la société a besoin. ●

# Lyon : le grand emprunt... idéologique !

→ par Bernard Roux, secrétaire académique Lyon

À peine née, l'Université de Lyon choisit la recombinaison à la sauce ultralibérale, menaçant ainsi l'idée même de communauté universitaire.

Le paysage lyonnais était déjà mouvant entre le PRES, le projet « Lyon Cité Campus » et la fusion des deux ENS. La promesse du grand emprunt amène une envie de transformation d'une tout autre ampleur et d'une tout autre nature tout en révélant les faux-semblants de la coopération universitaire sur les sites de Lyon et Saint-Étienne.

Le PRES Université de Lyon ambitionne de passer d'une structure de coopération libre (au statut juridique d'EPCS) centrée sur le doctorat, les masters et l'international à « une structure englobante » validant le cahier des charges des futurs campus d'excellence doté d'un nouveau statut (la fondation de coopération scientifique est le modèle envisagé).

La gouvernance de cette structure est le point nodal des discussions, et présentée partout comme une exigence venue d'en haut, incontournable et s'imposant à tous. Au centre, le président de la Fondation, entouré d'un « external board » (sic !) composés d'extérieurs et devant définir la politique [« comme un comité d'orientation stratégique avec les prérogatives d'un conseil d'administration » (resic !)] et d'un



Quelques élus du conseil d'administration d'un PRES ?

« executive board » composé des seuls directeurs en charge d'exécuter.

Cette structure imaginée par les sieurs Lussault (président du PRES) et Jolion (délégué général et ex-pilier du SGEN-CFDT) serait en charge de la coordination de la politique de site (recherche et formation), de l'international et du doctorat, de la valorisation et de la politique immobilière, engloberait les RTRA, CRTS et consorts, le partenariat avec les collectivités locales et les relations avec les organismes, toute la gestion des fonds communs et l'hébergement de fondations ciblées. Excusez du peu ! Elle ferait appel à des « outils » (fondation, Carnot, etc.) conçus comme des services externalisés pouvant être des sociétés privées filiales de la fondation.

Tenus devant des collègues de plus en plus sceptiques et démobilisés, les dis-

cours contradictoires permettent de mesurer l'ampleur des conflits d'ambitions. Le président Collet (Lyon 1 et président de la CPU) organise seul les groupes de travail collectifs devant élaborer le volant sciences, technologie et santé de ce projet. Il ne se cache plus de vouloir englober de force les écoles d'ingénieurs au sein d'un grand établissement. Si la concurrence entre Lussault et Collet n'est plus un mystère, ils se retrouvent sur un point : la vision d'un enseignement supérieur structuré dans une logique D-M-L. Les universités de SHS annoncent de leur côté leur regroupement dans un collegium.

Le SNESUP a été le seul au CA du PRES à dénoncer cette marche forcée vers l'Université la plus libérale. Paradoxe, seul le représentant de la région a reconnu que supprimer toute idée de communauté universitaire posait problème. ●

# La « construction » de l'Université de Lorraine

→ par la section SNESUP Nancy 2

Interrogations et inquiétudes chez les personnels et les étudiants devant l'accélération de la casse du service public.

Depuis plus d'un an, les quatre universités de Lorraine sont engagées dans un processus de fusion. Sans nier les multiples collaborations tant au niveau recherche qu'au niveau enseignement entre ces universités, la « construction » de l'université de Lorraine (UdL) entraîne interrogations et inquiétudes chez les personnels et les étudiants.

Le contexte général de suppressions de postes dans la fonction publique, de « rentabilisation » des services publics, de mise en concurrence des établissements, des personnels, des formations peut laisser penser que cette fusion n'est que l'occasion de se débarrasser de quelques « bras cassés », « formations non rentables », et de conduire des « restructurations, certes douloureuses, mais nécessaires ». D'autant qu'elle est conduite par des équipes qui reprennent sans sourciller les discours de l'excellence, de la visibilité, des critères quantitatifs et de l'évaluation.

Quelques indices troublants pourtant : l'élection du président du PRES « Université de Lorraine » s'est effectuée sans attendre que les personnels affectés à ce PRES aient élu leurs représentants. Pour complaire aux grandes écoles intégrées dans l'UdL sur la sélection des étudiants, et pour s'intégrer dans la politique du

Grand Emprunt et au Plan Campus, le néfaste statut dérogatoire de « Grand établissement » a été demandé, participant ainsi à l'accélération de la casse du service public d'enseignement supérieur.

À la suite d'une AG et d'une réunion de l'intersyndicale des organisations des étudiants et des personnels, il a été acté, au-delà des différences d'appréciation du processus de « construction de l'UdL », de se donner les moyens d'organiser le débat public autour des conséquences de la création de l'UdL sur les formations, les services administratifs et les laboratoires, les conditions d'étude et les conditions de travail. ●

AllEnvi (Alliance Alimentation, Eau, Climat, Territoires), Ancre (Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Énergie), Aviesan (Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé), Allistene (Alliance des sciences et technologies du numérique).

Savoir manager pour mieux rentabiliser son université



# Généralisation de la contractualisation dans l'enseignement supérieur

→ par Stéphane Tassel

Toute une série de mesures liées au désengagement financier de l'État tendent à distendre le lien entre les missions d'enseignement et de recherche et l'intérêt général.

Les réformes qui s'abattent sur les universités montrent à quel point la rupture, tant avec la démocratie qu'avec les statuts de la fonction publique, est consommée. Elles illustrent le sort réservé au service public relayé au rang de vagues missions d'intérêt général sous-traitées, à l'instar de la gestion de l'eau, à des établissements privés voire confessionnels (association de l'institut catholique d'Angers au PRES « Université Angers-Le Mans »)...

## RESSOURCES PUBLIQUES VAMPIRISÉES

Au-delà de l'absence de financement et de création d'emplois à la hauteur des besoins, le désengagement financier de l'État se traduit par un ensemble de dispositifs cohérents laissant aux intérêts économiques immédiats la possibilité de vampiriser les ressources publiques. Le recours au *crédit impôt-recherche* entretient le flou entre les supposées activités éligibles de R&D des entreprises, donnant l'illusion de faire fonction d'opérateur de recherche, et celles des laboratoires publics. Le développement massif des *partenariats public-privé* dont les rentes au profit de quelques majors du BTP pendant près de 30 ans vont ponctionner les caisses des universités. Concomitantes des annonces liées au « grand emprunt », les générations spontanées de *fondations* chargées d'immobiliser d'hypothétiques dotations en capital sont autant de fuites en avant. Toutes ces mesures écartent un peu plus chaque jour les missions d'enseignement et de recherche de l'intérêt général.

Dans l'enseignement supérieur, ce détournement de fonds publics s'accompagne d'une dérégulation inédite. Les réglementations sont substituées par des contrats conclus entre des parties aux forces inégales et écartant tout débat contradictoire. La volonté ministérielle de répartir, d'ici quatre ans, la quasi-



Fonctionnaires multi-tâches

totalité des subventions de l'État – aujourd'hui un peu moins de 20 % – sur la base de priorités déclinées localement inscrites dans le contrat quadriennal de l'établissement, risque de creuser les inégalités et cherche à imposer le remembrement du paysage universitaire entrepris par le gouvernement.

## VERS LE « TOUT CONTRACTUEL »

Dans le prolongement, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) veut généraliser dans toutes les universités la mise en place de contrats locaux d'objectifs et de moyens (COM) – dénués du moindre cadrage – renvoyant *de facto* à certaines composantes – éti-quetées comme non prioritaires – la gestion de la pénurie imposée à l'établissement.

Ces dernières années, l'explosion de la précarité par le recours à des personnels contractuels « non permanents » (aujourd'hui plus de 20 % dans l'Enseignement supérieur et la Recherche), s'ajoutant à la recherche permanente de plus de flexibilité, contribue à rendre extrêmement difficile l'accès au statut de fonctionnaire. Quand le gouvernement fait tout pour institutionnaliser l'insécurité professionnelle, assurer des droits protecteurs aux personnels aussi importants soient-ils, s'accorder à l'échelle de l'établissement – de la branche profession-

nelle ou d'une convention collective, à l'instar du secteur privé – ne pourra jamais se substituer aux garanties statutaires protectrices de l'intérêt général. « Liberté et responsabilité des Universités » : liberté des plus forts et responsabilité individuelle pour gérer la pénurie de moyens humains et financiers... La bureaucratie sous-entendue par la LOLF, et ses indicateurs de performance purement quantitatifs qui offrent une vision étriquée d'une supposée efficacité avec laquelle les missions de service public seraient remplies. C'est sans compter la Révision générale des politiques publiques (RGPP) rejetée par toutes les organisations syndicales de la fonction publique, dont la principale mesure reste le non-remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux, complétée par la loi de modernisation ou relative à la mobilité accélérant le mouvement de réduction du nombre de fonctionnaires. Cet ensemble d'instruments inscrits dans le processus de démantèlement administratif le plus ravageur depuis la Libération fait porter aux fonctionnaires la responsabilité des conséquences des politiques gouvernementales. L'université n'est pas une entreprise, la recherche et les formations ne sont pas des marchandises. À trop les réduire à une chaîne de production, on nie leur richesse qui souvent produit l'inattendu. C'est d'égalité qu'ont besoin les universités. Pour l'enseignement supérieur et la recherche, une réponse publique aux besoins de la société est une priorité pour tous. ●

▼  
**Ces dernières années, l'explosion de la précarité, s'ajoutant à la recherche permanente de plus de flexibilité, contribue à rendre extrêmement difficile l'accès au statut de fonctionnaire**  
 ▲

# Refusons les chaires !

→ par Arnaud Le Ny, MCF au Laboratoire de Mathématiques d'Orsay, élu au Conseil Scientifique de l'Université Paris-Sud II, membre du Bureau National du SNESUP

L'objectif de ces dispositifs, qui correspondent à une logique d'appropriation de la recherche publique par l'idéologie dominante, est de déstabiliser le monde universitaire.

Vaillamment combattues dans les années 60, les Chaires universitaires furent supprimées par la loi Faure de 1968 et remplacées par des unités au pouvoir partagé, tandis qu'historiquement une chaire est le siège d'un évêque et symbolise sa fonction d'autorité et d'enseignement. Compte tenu de déclarations appelant à « liquider » l'héritage de Mai 68 et des faveurs accordées aux établissements catholiques, leur retour à travers de pernicieux dispositifs ne peut être anodin ! Ainsi, plusieurs initiatives fleurissent, entretenant une confusion en cohérence avec la vaste entreprise de déstabilisation du monde universitaire. Elles partagent une même logique d'appropriation de la recherche publique par l'idéologie dominante et doivent être combattues et refusées par tous.

Les *Chaires d'entreprises* sont proposées de manière discrétionnaire par des multinationales à travers leurs fondations. Profitant de l'assèchement des financements récurrents et de dispositifs permettant une récupération maximale des investissements, ces firmes utilisent à moindre coût le service public pour des actions de lobbying. Désastreuses en cas de retrait, elles renforcent les pôles mandarinaux et les inéga-

lités disciplinaires et favorisent les inégalités économiques entre filières et collègues. Les *Chaires mixtes* concourent à la volonté de destruction du statut de chercheur permanent. Recrutés pour une courte durée sous contrôle d'organismes pilotés en amont, leurs titulaires sont des maîtres de conférences, bénéficiant à la fois d'une prime et d'un budget propre. Largement refusés l'an dernier, ces dispositifs portent en germe des conditions de travail conflictuelles, et l'heureux lauréat se retrouvera vite à assumer des tâches pour lesquelles il n'a ni le statut ni la maturité, sous la pression de collègues

de facto dévalorisés. Que deviendra-t-il en cas d'échec relatif ? Sommes-nous d'un niveau si médiocre au point qu'il faille appâter de nouveaux collègues qualifiés d'excellents ? Si les conditions de salaire ne sont pas d'un niveau suffisant pour certains, elles ne le sont pour personne et il n'y a pas de raison de pratiquer la discrimination par salaires différenciés. Pour toutes ces raisons, continuons le combat, imitons les conseils scientifiques de certaines universités, refusons ces chaires et exigeons une autre politique en faveur de la recherche publique en France et en Europe ! ●



## LES DYSFONCTIONNEMENTS DU CNRS

Directeur de recherche au CNRS (Sciences Po-CERI) et chercheur mondialement reconnu toujours classé 1<sup>er</sup> par sa section, Jean-François Bayart, bien que toujours classé premier par sa section, a vu par cinq fois sa promotion refusée par la direction générale. Il s'est adressé à Valérie Pécresse (extraits).

**M**adame le Ministre, je me vois dans la pénible obligation de vous adresser cette lettre ouverte pour contribuer à dissiper le malaise qu'a créé, au sein d'une partie de la communauté scientifique nationale et internationale, le traitement, depuis cinq ans, de mon dossier personnel de candidature à une promotion au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle par la Direction générale du CNRS, dont vous exercez la tutelle.

[...] La détermination avec laquelle la direction générale du CNRS me refuse, sans explication, la promotion dont le Comité national me juge digne soulève le problème plus général de la conception de l'évaluation scientifique que le gouvernement met en œuvre. [...] Je soumetts donc à votre haute attention, Madame le Ministre, une double question :

1. Approuvez-vous le principe de la « souveraineté de la direction » du CNRS en matière de promotion par rapport aux délibérations du Comité national, alors que les réformes que vous

conduisez, sous l'autorité du président de la République, se réclament d'une volonté d'améliorer la qualité et l'indépendance des processus d'évaluation des chercheurs et des enseignants ?  
2. Quels sont les critères autres que celui de l'« excellence » dont peut se targuer la Direction générale du CNRS pour ne pas tenir compte, cinq années consécutives, d'une recommandation argumentée par un rapport écrit de la section compétente du Comité national ?

Vous comprendrez que la communauté scientifique française attend avec impatience votre réponse quand elle continue à douter du bien-fondé des réformes de l'Université et de la Recherche que vous avez engagées, en particulier du point de vue du respect de la liberté académique, et voit avec inquiétude un nombre croissant de présidents d'Université passer outre aux classements des commissions de spécialistes pour recruter ou promouvoir « leur » candidat à la faveur de l'« autonomie » dont ils peuvent désormais se prévaloir. [...].

**NOUVEAU TOUR DE VIS NÉOLIBÉRAL**

# Universités britanniques dans la crise

Logique marchande et précarité du statut sont à l'œuvre outre-Manche et suscitent un rassemblement unitaire. → par Marc Delepouve, co-responsable du secteur International

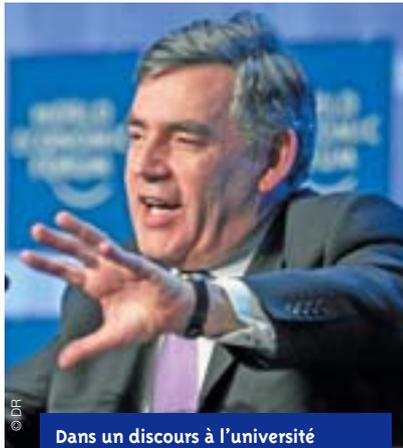
Avec la crise, l'innovation néolibérale repousse les frontières : ils étaient 30, mais seuls 15 parmi eux garderont un poste, avec des conditions de travail dégradées ; pour ce faire, chacun devra... recandidater. Cela se passe au sein du département Technologie de l'information du prestigieux *King's College* de Londres.

**DEUX DÉCENNIES NÉOLIBÉRALES**

1981, M. Thatcher enclenche la libéralisation de l'enseignement supérieur : baisse conséquente du financement par l'État, « rationalisation » et réorganisation internes des établissements, fermeture de formations dites non rentables et possibilité donnée aux universités de faire payer l'enseignement aux étudiants non européens jusqu'au prix coûtant. 1986, le premier *Research Assesment Exercise* amorce la mise en concurrence des universités pour l'obtention des financements du ministère. Enfin, *the Education Reform Act* (1988) et *the Further and Higher Education Act* (1992) constituent le basculement vers le modèle néolibéral : casse des statuts des personnels, gestion des universités s'approchant de celle des entreprises ; certaines développeront des activités de placements financiers, y compris spéculatifs. Plus tard, T. Blair élargira la privatisation du financement en accordant aux universités la possibilité de mettre en place (rentrée de 1998) des droits d'inscription pour les étudiants britanniques à « temps complet » du cycle licence. Toutefois pour ceux-ci un plafond est fixé, 1 000 livres sterling. Lequel triplera en septembre 2006. Quant aux autres étudiants (post-licence, salariés), les universités pouvaient dès avant 1998 leur appliquer des droits, sans plafond.

**6 000 EMPLOIS MENACÉS**

Le 7 juillet 2007, *The Guardian* alertait : quarante-six établissements d'enseignement supérieur britanniques seraient au bord de la banqueroute. Depuis, toujours selon *The Guardian*, daté du



Dans un discours à l'université d'Oxford, Gordon Brown avait promis à la Recherche qu'elle serait épargnée par les coupes budgétaires.

12 décembre 2008, dans la crise financière les universités britanniques auraient perdu au moins 250 millions de livres de fonds capitalisés. Enfin, face à cette crise frappant particulièrement le Royaume-Uni, l'un des fleurons de l'« économie » financière mondiale, le gouvernement de G. Brown a réduit le financement des universités de 6,6%.

Dans les universités du Royaume-Uni plus de 6 000 emplois sont menacés

Résultat, selon l'*University and College Union (UCU)* dans les universités du Royaume-Uni plus de 6000 emplois sont menacés à court terme, en voie d'être supprimés ou déjà supprimés. Les trois prochaines années devraient poursuivre le mouvement. Ainsi le *King's College* de



Sauver les banques et couler les universités ?

Londres a décidé de réduire sa masse salariale de 10%, 205 emplois devraient être supprimés : le département *Égalité et diversité* est abandonné, des menaces pèsent sur ceux de philosophie, d'études américaines... et sur l'unique chaire de paléographie du Royaume-Uni. La *Teesside University* a réduit de 2 millions de livres les bourses aux étudiants.

**MOBILISATION**

La mobilisation des personnels se développe. Une intersyndicale<sup>(1)</sup> *Defend Higher Education* s'est constituée au printemps 2009. Nous y trouvons cinq organisations : *The Public Service Union*, *EIS* (le principal syndicat de l'enseignement d'Écosse), *UCU* (premier syndicat de l'enseignement supérieur au monde par son nombre d'adhérents) et deux syndicats intersectoriels, *Unite the union* et *GMB*. Au sein des établissements les votes en faveur de journées de grève se multiplient. Pour vous tenir informé, voir notamment le site d'*UCU*, particulièrement mobilisé : <http://www.ucu.org.uk/index.cfm?articleid=3787> ●

(1) <http://defendhighereducation.org.uk>.

**SOUTENIR LA RÉSISTANCE AU HONDURAS**

Par la grâce des États-Unis, le Honduras est revenu aux années 1970 : « escadrons de la mort », disparus, répression sordide, ingérence militaire du Pentagone... un « porte-avions des États-Unis », gendarme de l'Amérique centrale, hier contre « péril rouge » et « axe du mal », aujourd'hui contre l'épouvantail chaviste. « L'Empire » entend refouler les mouvements de libération, reconquérir l'hégémonie continentale, et n'a même pas cillé quand le ministre putschiste hondurien a traité Obama de « nègre inculte ». Pour avaliser le « golpe »... la mascarade électorale de république bananière du 29 novembre. Un parfait crime « démocratique ». L'Union Européenne reconnaîtrait les heureux élus. Infos : 18<sup>e</sup> Festival latino-américain Pau et région : <http://www.culturamerica.fr>.

Jean Ortiz

# ENTRETIEN AVEC Serge Haroche

Médaille d'or du CNRS

Serge Haroche, spécialiste d'électrodynamique quantique, dégage la spécificité du CNRS et explique pourquoi le classement de Shanghai est inapproprié pour évaluer le système français.

**Vous êtes un spécialiste de l'électrodynamique quantique en cavité. Comment présenter simplement l'objet de vos travaux expérimentaux ?**

L'optique quantique s'intéresse aux interactions entre matière et lumière. La théorie quantique nous a permis de décrire comment la matière, à l'échelle des atomes, émet et absorbe le rayonnement électromagnétique constitué de grains de lumière (photons). Cette théorie présente des aspects contre-intuitifs défiant notre logique classique. Un système quantique peut se trouver dans une superposition d'états, être à la fois ici et là, comme suspendu entre différentes réalités. Nos recherches en électrodynamique quantique permettent de révéler cette logique étrange en étudiant les interactions entre quelques atomes et photons, isolés dans une cavité aux parois ultraréfléchissantes.

Nous avons appris à détecter des photons sans les faire disparaître à l'aide d'atomes traversant un à un la boîte, alors que la détection usuelle de lumière est destructive. Nous pouvons également préparer la lumière dans une superposition étrange d'états : c'est l'expérience dite du « chat de Schrödinger », imaginée par ce physicien autrichien dans les années 1930. En réalisant « pour de vrai » au laboratoire ces expériences, nous approfondissons notre compréhension des phénomènes quantiques. L'informatique quantique pourrait un jour exploiter directement ces informations superposées pour calculer et communiquer mieux et plus vite ? La question reste ouverte.

**Médaille d'or du CNRS en 2009, comment percevez-vous la place de cette institution « à la française » au sein du dispositif de recherche ?**

Fondé en 1939, le CNRS a pris son essor dans les années d'après-guerre, alors que la France était en retard par rapport à la recherche mondiale. En créant des postes de chercheur à temps plein, recrutés sur des critères de sélection plus sûrs que ceux qui étaient de mise dans une université encore largement mandarinale, le CNRS a contribué au développement de groupes de recherche



© C. Lebedevsky/CNRS

▼  
**La réforme actuelle qui donne aux universités une large autonomie doit s'accompagner d'un renforcement de la coopération entre celles-ci et un CNRS garant de la qualité de la recherche**  
 ▲

dynamiques et compétitifs au sein des universités, occupées par ailleurs à assumer la démocratisation de l'enseignement supérieur. Par sa structure en sections, chapeautées par des comités nationaux évaluant les chercheurs et les laboratoires, le CNRS a aussi contribué à maintenir des critères de qualité indiscutables.

Cette symbiose spécifique à la France continuera à être essentielle. La réforme actuelle qui donne aux universités une large autonomie doit s'accompagner d'un renforcement de la coopération entre celles-ci et un CNRS garant de la qualité de la recherche, en maintenant des critères objectifs s'appliquant à tous les laboratoires mixtes université-CNRS. Les possibilités pour les personnels enseignants et chercheurs de passer de la recherche à temps plein à une activité mixte d'enseignement et de recherche et vice-versa devraient être facilitées. Malgré les résistances, il faut progresser en ce sens.

**Ayant professé dans plusieurs universités américaines avant de rejoindre l'ENS-Paris, quel regard comparatif portez-vous sur le système étasunien, érigé en norme d'excellence par le classement de Shanghai ?**

Comment évaluer des institutions comme l'ENS ou le Collège de France dont la taille ne peut se comparer à celle d'universités ayant des dizaines de milliers d'étudiants ? Il est paradoxal que le système français — avec son imbrication complexe (universités, organismes, grandes écoles, etc.) — attache une importance démesurée à un « thermomètre » non adapté à l'évaluer. Les Américains ne s'y réfèrent pratiquement pas. Le dynamisme des universités américaines, où règne une grande compétitivité basée

exclusivement sur des critères d'excellence et de réussite, est impressionnant, tout comme leurs moyens financiers. Il est difficile de séparer dans ce qui fait la qualité de ce système ce qui vient de la nature des institutions et ce qui appartient historiquement à l'esprit pionnier américain, différent de l'esprit plus sceptique de l'Européen. Ceci dit, la sélection aux États-Unis est très dure, surtout pour les jeunes qui doivent faire leurs preuves et accéder à un poste permanent, la « tenure », plus tardivement qu'en France. Cette compétitivité incite à se focaliser sur des projets à court terme, sans trop approfondir. Elle force les jeunes chercheurs à choisir, de façon plus tranchée qu'en France, entre vie privée et vie professionnelle. Cela explique en partie le très net déficit aux États-Unis de femmes dans la recherche, particulièrement en physique. Chercheur et professeur à Stanford, Harvard et Yale dans les années 1970 à 1990, mon expérience a été très enrichissante. Je n'ai pas eu vraiment à y faire mes preuves, profitant des avantages que le système offre à ceux qui ont déjà réussi. Le métier de chercheur en France devient plus compétitif avec les appels à projet qui mettent en concurrence directe chercheurs et laboratoires. L'ouverture à l'Europe et à ses programmes de recherche entraîne une collaboration de plus en plus poussée. Mon souhait est que nous arrivions à une synthèse harmonieuse des deux systèmes : une saine compétition sans ses excès. ●

*Propos recueillis par Didier Chamma*

# Entretien avec Chimulus

→ Propos recueillis par Latifa Rochdi

La caricature comme mode d'intervention politique

## Comment en êtes-vous venu au dessin politique ?

Dans les années 60, il y avait beaucoup de journaux qui passaient des pleines pages de dessins humoristiques (non politiques). *France Dimanche*, *Ici Paris*, *Jours de France*, *Le Hérisson*, *Marius*, même *Paris Match* le faisait, mais, dans les années 70 (*Marius*, *Le Hérisson*, *Jours de France*), ces journaux ont disparu. Les autres ont remplacé les pages de dessins par des pages people. Ce fut la mort de dizaines de dessinateurs. Une seule solution, par conséquent : faire de l'actualité générale ou de la politique, mais à part *Le Canard enchaîné* ou *Charlie Hebdo*, il n'y avait pas encore beaucoup de support pour caser des dessins politiques. N'étant pas encore prêt pour ça, j'ai continué le dessin d'humour en commençant à essayer d'y mettre un peu d'actualité générale comme dans *Elle*, où pendant quelques années j'ai fait une sorte de BD sur une pleine page. Je n'ai vraiment commencé l'actualité politique qu'en 83 au *Méridional* (Marseille) avec un petit dessin quotidien à propos des aventures d'un couple au quotidien (PAU-Litique et MISStral). J'ai passé ensuite quelques années à



*Presse Océan* (Nantes), puis je suis rentré à *Libertysurf* (FAI) pour un dessin d'actu quotidien et à *La Tribune* pour des dessins d'actualité économique ce qui finalement est toujours dépendant de la politique qu'on le veuille ou non. Maintenant je suis plutôt sur internet (*Rue89.com*, *Le Post.fr*) et à *Siné Hebdo* pour la presse papier.

**Quelle est votre définition de votre travail : illustrateur ? journaliste ? commentateur ? analyste ? ou simple trublion ? Quelle est votre marge de liberté par rapport à ceux qui vous publient ?**

Profession : journaliste, mais la dénomination la plus appropriée est : dessinateur de presse. Au début sur la carte de presse était indiqué « reporter dessinateur ». Cela date de l'époque des dessinateurs d'audience : la photo étant interdite dans les tribunaux la marge de liberté dépendait beaucoup de la mentalité du rédacteur en chef, il y a des frileux et des casse-cou. En général, je vais à la limite : je préfère que l'on me refuse le dessin et en refaire un autre un peu plus soft. Si vous dessinez pour *Le Figaro*, pas de curé, pas de sexe. À la limite, le meilleur dessin pour eux c'est celui qui ne se voit pas. Le dessinateur actuel Dobritz (très bon illustrateur et très consensuel) est quand même dans un placard depuis quelques années. Auparavant au *Figaro*, il y avait plein de dessinateurs : Piem, Faizant, Konk, Redon... Aujourd'hui c'est impensable ! Il n'y a que dans la presse satirique que les des-



sinateurs peuvent se défouler sur les politiques ou alors sur le net. Mais, là aussi, si un site d'information veut devenir rentable, il va falloir qu'il compose avec ses lecteurs. Je vois bien sur le *Post.fr* avec qui je suis sous contrat, que le nombre de visites sur mes dessins augmente considérablement dès que le dessin est corrosif et politiquement incorrect, et la direction bien sûr ne le met pas en une pour ne pas effaroucher un certain lectorat.

**Est-ce que pour vous la caricature est une déformation du réel ou une expression de la vérité cachée ?**

Pour moi, la caricature est une exagération dans le trait du dessin, mais aussi dans le trait du caractère et du comportement du personnage dessiné. Je pense que dans la caricature on peut percevoir le peu d'amour que porte le caricaturiste au personnage qu'il dessine.

Mitterrand n'était pas non plus un homme très grand, mais jamais il n'a été traité de nain ou de nabot à talonnettes. Je dessine Sarkozy petit, très petit, mais je ne le fais pas laid juste avec ses Rayban. Mes confrères le font petit aussi, mais rajoutent souvent des grandes oreilles pointues, les yeux torves, le nez busqué. Ce n'est pas que moi je l'aime plus qu'eux, c'est que je suis plus pervers qu'eux : à première vue sur mon dessin on voit un gentil petit garçonnet avec des petites lunettes de soleil... on peut se laisser attendrir et puis... PAF ! La bulle arrive avec son texte qui remet les choses en place.

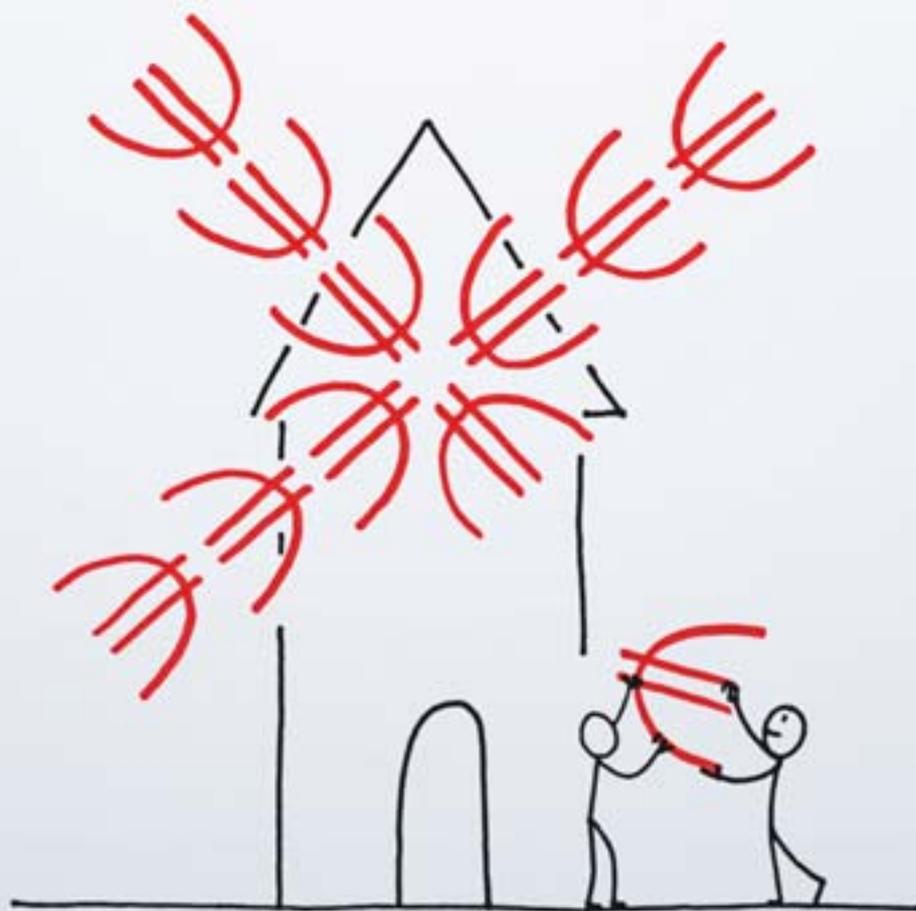
Le nombre de visites sur mes dessins augmente considérablement dès que le dessin est corrosif et politiquement incorrect

**Et maintenant, la question « bateau » : peut-on rire de tout (après les caricatures de Mahomet, affaire Siné...)?**

Mais peut-on faire rire sur tout ? Là j'en suis moins sûr. Si je prends un fait divers sordide : un nourrisson violé par son père et son oncle par exemple, et bien j'ai beau chercher une blague, au bout de trois jours je n'ai toujours rien trouvé !

À propos des fameuses caricatures de qui vous savez je crois que maintenant on a compris qu'il sera difficile de le caricaturer sans risquer de se faire égorger. Doit-on accepter le chantage ? Je ne sais pas. Disons que moi je ne dessinerai pas qui vous savez car nous n'avons pas le droit de le représenter, certainement parce qu'il n'existe pas ! ●

# INVESTIR AVEC LA MAIF, C'EST DONNER DE L'ÉNERGIE UTILE À VOTRE ÉPARGNE.



## ▶ ASSURANCE VIE AVEC FONDS SOLIDAIRE SYSTÉMATIQUE\*

- À la MAIF, avec le nouveau contrat Assurance vie Responsable et Solidaire (formule Projets et Profils) quand vous épargnez, vous placez votre argent utilement. Ainsi une partie de vos euros, avant de vous revenir fructifiés, alimente une économie responsable et solidaire en étant investie systématiquement dans des entreprises qui participent à la formation professionnelle, à l'accès ou au retour à l'emploi, ou encore favorisent l'emploi de personnes handicapées...

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



Rendez-vous sur [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou parlons-nous au 32 40 dites MAIF (prix d'un appel local).

